

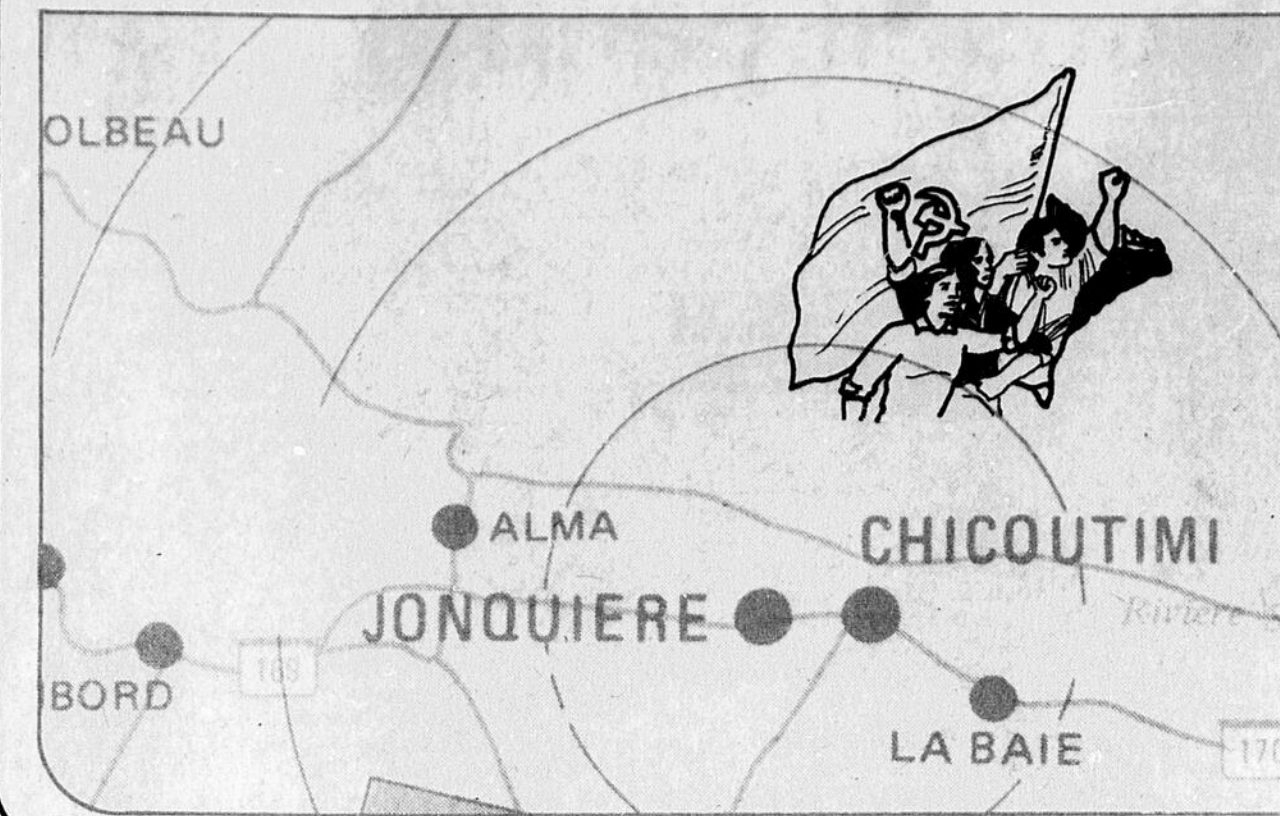
L'évêque crie au scandale

SHAWINIGAN-SUD (PC) — C'est un scandale de voir une personnalité aussi éminente aller contre la volonté du représentant suprême de l'Eglise. Mgr Lefebvre n'a aucune autorisation, ni pour célébrer la messe ou administrer des sacrements; il le fait contre la volonté du pape et des autorités diocésaines.

Tels sont les propos tenus mercredi par Mgr Laurent Noël, évêque du diocèse de Trois-Rivières, relativement aux cérémonies de confirmation qui ont été célébrées hier, à 14h30, au prieuré Saint-Pie-X de Shawinigan-Sud par son homologue "traditionnaliste". En effet Mgr Marcel Lefebvre a conféré le sacrement de confirmation à une vingtaine d'enfants de la région et de l'extérieur.

Tout en soulignant que Mgr Lefebvre est toujours sous le coup d'une suspension "a divinis" de Rome, le représentant de l'autorité ecclésiastique dans le diocèse a qualifié "d'illécite" le geste posé par l'évêque contestataire, tout en reconnaissant cependant la validité spirituelle du sacrement administré. Mgr Noël a de plus laissé entendre que les gens qui ont la responsabilité de l'Eglise ne pouvaient qu'interdire "moralement" une telle attitude de la part d'une personne qui se prétend bien investie de la pratique religieuse et de sa valeur.

L'extrême-gauche dans la région



Où en est l'infiltration des groupes d'extrême-gauche, dans les milieux syndicaux et populaires de la région? Dans le sixième d'une série de sept articles sur la présence de groupuscules radicaux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mario Roy tente de répondre à cette question.

L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui du Conseil central de la CSN qui, contrairement à ce que plusieurs croient, n'est pas sujet à quelque contrôle que ce soit de la part de tenants de l'idéologie extrémiste.

Dans le milieu des organismes populaires, les mêmes questions ont surgi en juin 1977, alors que l'Association coopérative d'économie familiale s'écroulait; que s'est-il passé à l'ACEF?

En page A 2

SIX enfants

PARIS (AP) — Une mère a donné le jour à six enfants à la Clinique du Parc à Tours: trois filles et trois garçons dont quatre sont vivants. Une fille est morte à la naissance et une autre dans les jours qui ont suivi.

C'est la première naissance de sextuplés en France.

L'accouchement, prématuré d'un mois, a eu lieu le 26 mai mais n'a été révélé que jeudi. Les quatre bébés survivants sont en couveuses et, selon le directeur de la clinique, ont de grandes chances de survie.

EN BREF

Inquiétudes

Les membres de la CSD en assemblée plénière dans la région se sont montrés inquiets quant aux objectifs proposés par le gouvernement dans son Livre blanc en voie de préparation.

En page A 3

Câblodistribution

Le nouveau président du conseil d'administration de l'Association canadienne de télévision par câble reconnaît toutes les insuffisances d'une réglementation unique et la possibilité de s'adapter aux différents regroupements de membres dans les différentes provinces.

En page A 8

Conflits d'intérêts

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent, et quelques autres membres de l'opposition ont interrogé, hier, le premier ministre Trudeau sur le fait que l'ex-ministre Macdonald détient présentement un poste qui risque de contrevenir aux directives du gouvernement concernant les conflits d'intérêts.

En page A 10

Croissance de la Cie Shell

Le PDG de la compagnie Shell Canada a révélé, hier, que la compagnie va dépenser cette année quelque \$290 millions pour l'exploration et \$110 millions en immobilisations.

En page B 6

SPORTS

Shero à New York

Fred Shero accepte un fabuleux contrat de cinq ans à raison de \$200,000 par saison avec les Rangers de New York.

En page B 1

Nouveau et ancien

En plus de confirmer la venue de Guy Lapointe du Canadien à Roberval à titre de président d'honneur de la Traversée internationale du lac Saint-Jean, l'organisme roborvalois a dévoilé le nouveau sigle qui identifiera dorénavant l'événement sportif majeur à travers le monde entier.

En page B 1

Athlètes de l'année

Fabien Guay et Lily Robert ont été sélectionnés comme athlètes masculin et féminin de l'année, à la Régionale Louis-Hémon, lors du gala mérites qui avait lieu hier à Mistassini.

En page B 2

Soccer

La Pologne et l'Allemagne de l'Ouest font match nul à l'ouverture de la Coupe du Monde de soccer.

En page B 3

SOMMAIRE

— Annonces classées	B 8
— Bandes dessinées	B 5
— Bourse	B 7
— Bridge	B 5
— Cinéma	A 8
— Décès	B 9
— Finance	B 6
— Horoscope	B 5
— Mots croisés	B 5
— Mot mystère	B 5
— Patron	B 8
— Sports	B 1
— Télévision	A 8

Taxe de vente

Nouvelles offres d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, a présenté hier deux nouvelles contre-propositions au Québec pour sortir de l'impasse de la taxe de vente.

M. Chrétien a refusé de dire si l'une des deux propositions avait été acceptée au cours de la journée par le gouvernement québécois.

Il attendait en effet que le ministre Jacques Parizeau fasse une déclaration à l'Assemblée nationale en soirée avant de livrer ses commentaires.

La première proposition formulée consiste en un abattement fiscal pour les contribuables du Québec.

En vertu de cette offre, supportée notamment par le leader du Parti libéral du Québec Claude Ryan, le fédéral réduirait son impôt d'un montant de \$100 au cours de l'année 1978. Le projet de loi C-56, qui est actuellement devant les Communes, prévoit la remise d'un chèque d'un montant maximum de \$85 aux Québécois mais ce au

cours de l'année 1977.

La différence de \$15 entre les deux montants correspond au ver-

sement d'une somme de \$40 millions, soit l'écart entre l'offre initiale de \$226 millions et la contre-

offre de \$186 millions d'Ottawa. Se disant déçu que le Québec ait repoussé ses deux nouvelles pro-

positions, le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, a affirmé qu'il n'était pas surpris et que cela démontre bien que le gouvernement québécois n'a qu'une raison d'être, soit de briser ce pays.

M. Chrétien a précisé qu'il irait donc de l'avant avec le projet de loi C-56 qui lui permet de contourner le gouvernement du Québec et de remettre directement aux contribuables le montant alloué pour la réduction de la taxe provinciale dans son budget du 10 avril dernier.

Il a indiqué par contre qu'il n'avait pas encore décidé s'il s'en tiendrait à la formule contenue actuellement dans le projet de loi et qui stipule que les citoyens recevront un retour d'impôt maximum de \$85 sur l'impôt fédéral payé en 1977.

Le ministre pourrait également amender ce bill pour y introduire l'offre qu'il a fait à M. Jacques Parizeau durant la journée: le fédéral réduirait son impôt de \$100 au cours de l'année 1978.

Parizeau refuse

QUEBEC (PC) — Parce qu'elle constitue "une amende de \$110 millions pour les Québécois", le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a refusé, jeudi soir, la dernière proposition du fédéral sur la taxe de vente.

Dans une déclaration à l'Assemblée nationale, M. Parizeau a dit qu'Ottawa voulait punir le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale pour "avoir appliqué une formule de réduction de taxe qui s'est révélée à l'usage bien meilleure que celle appliquée ailleurs".

Trois principaux arguments ont amené le ministre Parizeau à rejeter la formule fédérale de M. Chrétien.

— d'une part, la proposition fédérale d'accorder un crédit d'impôt de \$100 pour l'année 1978 ne toucherait que les citoyens payant au moins \$200 d'impôt, soit un nombre beaucoup plus réduit de contribuables;

— Québec risquerait également de perdre les \$40 millions qu'Ottawa s'était engagé à remettre au gouvernement du Québec, comme en fait foi une lettre de M. Jean Chrétien en date du 21 avril 1978;

— Enfin, les rentrées de fonds de l'impôt coûteraient \$8 millions en intérêt au Québec à cause du retard causé par le décalage.

M. Parizeau a rappelé que la proposition d'Ottawa voulait forcer le Québec à modifier ses formules de réductions de taxes, ce qui "n'est pas acceptable", car la constitution canadienne affirme clairement il s'agit d'un champ de compétence provinciale.

"Il ne me reste qu'à souhaiter que le gouvernement fédéral accorde plus d'importance aux principes fondamentaux qui sont en cause, aux intérêts des consommateurs et au relèvement de l'économie, et un peu moins aux questions de forme, d'apparence et d'image", a conclu M. Parizeau.



Résultat de l'étude sur l'école Charles-Gravel

CHICOUTIMI — L'école polyvalente Charles-Gravel de Chicoutimi a longtemps été considérée comme une institution gigantesque avec ses 3,000 élèves. Depuis l'existence de ces écoles secondaires, aucune étude n'est venue confirmer les appréhensions de certaines gens à l'effet que ces bâtisses étaient impersonnelles, déshumanisantes et abrutissantes pour les étudiants.

En dépit du fait qu'on ait tou-

jours dressé un tableau assez sombre des écoles polyvalentes, la situation n'est pas si déplorable. On ne file pas le parfait bonheur mais tout de même.

Il y a trois ans déjà, un groupe de chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi avec la collaboration de collègues de l'Université de Montréal ont entrepris une étude globale de cette institution d'enseignement.

Dans un premier temps, le res-

pensable administratif du projet, M. Louis-Philippe Boucher explique les grandes lignes de l'étude. On y traite de la méthodologie qui a guidé les chercheurs et l'orientation qu'ils ont suivie.

L'étudiant étant un acteur important on y donne dans un deuxième temps les caractéristiques découvertes par les chercheurs au cours de l'étude.

En page A 3

Tumultueux débat à Québec

QUEBEC (PC) — Sur le thème de la revalorisation du parlementarisme, l'Assemblée nationale a connu hier un tumultueux débat de deux heures où se sont multipliées les attaques basses et les accusations de "tartufferie, d'hypocrisie et de mensonge".

"La foire d'empoigne", selon l'expression même du premier ministre René Lévesque, s'est produite lors de la discussion d'une motion de blâme contre le gouvernement présentée par le député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie.

La motion blâmait le gouvernement "pour son attitude désinvolte et irresponsable à l'égard des travaux parlementaires", manifestée par "l'absentéisme chronique de ses membres à l'Assemblée nationale".

La motion a finalement été battue par 48 voix contre 33 par la majorité ministérielle.

Roy

C'est l'intervention du député indépendant de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, qui a été la seule mar-

quée du sceau de la sagesse et de l'impartialité.

M. Roy a admis que l'absentéisme des députés en Chambre existait autant sous l'ancienne administration libérale d'avant 1976 que sous le gouvernement du Parti québécois.

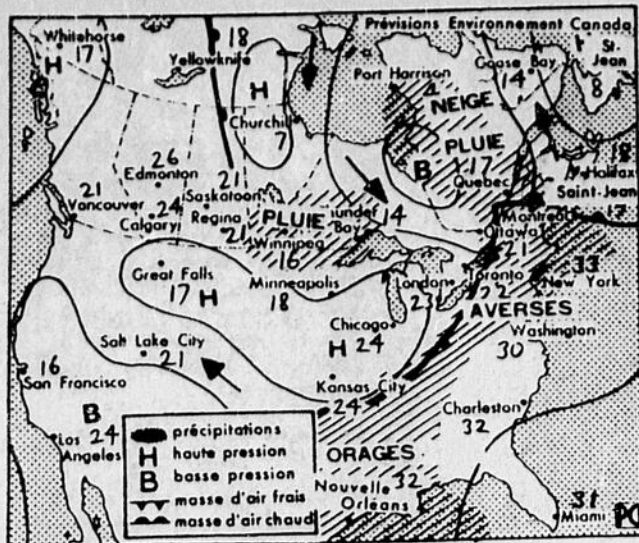
"Ce n'est pas à se lancer à la pierre qu'on va trouver des solutions", a-t-il dit.

Selon le député de Beauce-Sud, les députés s'absentent des travaux parlementaires parce qu'ils manquent de motivation. Ce manque de motivation est attribuable au fait que le pouvoir législatif, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, n'est plus qu'un "outil de ratification" des décisions du pouvoir exécutif, c'est-à-dire le Conseil des ministres.

Ce pouvoir exécutif est lui-même soumis aux décisions d'une bureaucratie gouvernementale omniprésente, estime M. Roy.

La solution à ce problème consisterait à instaurer la liberté de vote pour les députés, assortie d'un principe qui voudrait que le gouvernement ne soit pas obligé de démissionner parce qu'une de ses lois a été battue.

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions météorologiques du Québec.

Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec averse. Maximum, 15. Samedi: nuageux.

Chibougamau et Haute-Mauricie: nuageux avec pluie intermittente. Maximum, 15. Samedi: nuageux avec éclaircies mais aussi quelques averse.

Outaouais et Montréal: nuageux avec averse. Maximum, 21. Samedi: nuageux avec éclaircies mais aussi quelques averse.

Laurentides et Cantons de l'Est: nuageux avec averse. Maximum, 20. Samedi: nuageux avec éclaircies mais aussi quelques averse.

Québec et Trois-Rivières: nuageux avec averse. Maximum, 18. Samedi: nuageux avec éclaircies mais aussi quelques averse.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: nuageux avec averse. Maximum, 16. Samedi: nuageux avec éclaircies mais aussi quelques averse.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: ennuagement progressif et quelques averse en après-midi et en soirée. Maximum, 14. Samedi: nuageux avec averse.

Nouveau-Brunswick: ensoleillé se couvrant en après-midi. Maximum, 19. Samedi: nuageux avec averse.

DANS LE MONDE

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	10	22
Victoria	8	26
Edmonton	4	23
Calgary	4	19
Regina	3	14
Winnipeg	—	13
Churchill	0	12
Toronto	14	22
Kingston	14	—
Ottawa	14	19
Montréal	15	20
Québec	16	18
Fredericton	12	15
Saint-Jean, N.-B.	8	13
Moncton	9	12
Halifax	6	15
Charlottetown	8	12
Saint-Jean, T.-N.	1	12
New York	—	28
Washington	—	32
Tampa	24	32
Miami	24	31
Orlando	23	33

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 06h20 (.7dm) et haute à 12h30 (2m.3dm). Elle sera à nouveau basse à 18h20 (.6dm) et haute à 00h50 (2m.7dm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 01h00 (4m.8dm) et basse à 07h40 (1m.0dm). Elle sera à nouveau haute à 13h30 (4m.5dm) et basse à 19h45 (1m.0dm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 01h10 (4m.7dm) et basse à 08h45 (1m.1dm). Elle sera à nouveau haute à 13h35 (4m.3dm) et basse à 20h45 (1m.2dm).

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par:
LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-1480

Président du conseil
d'administration et éditeur:
Jean GUY FAUCHER

Président directeur général:
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef adjoint:
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information:
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles:
Claude COTE

Aima et les environs
662-7829
St-Félicien et les environs
679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4664
Petites annonces classées
545-4895

chef de pupitre:
Charles J. GAUVIN
Directeur des ventes:
Paul BERGERON
Directeur de la publicité:
Jean TREMBLAY
Directeur mise en marche à
la circulation:
Jean BELAND
Directeur du tirage:
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France Presse, Associated Press et Reuters et de COMPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
Deuxième classe (no 3213)

L'extrême-gauche au Saguenay-Lac-Saint-Jean (6)

● Conseil central et ACEF ●

par Mario Roy

CHICOUTIMI — A la lumière des informations amassées dans le cadre de cette série d'articles, il est permis de croire qu'en aucune façon, La Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada n'a réussi à s'infiltrer au sein de l'exécutif ou de la permanence (ceci incluant, pour appeler les choses par leur nom, le service d'éducation) du Conseil central de la CSN au Saguenay-Lac-Saint-Jean, de façon à exercer quelque contrôle que ce soit sur cet organisme.

Car au niveau régional à tout le moins, les deux ou trois douzaines de militants de La Ligue ne sont parvenus que très rarement à atteindre une instance décisionnelle susceptible, en milieu syndical, de leur donner un pouvoir réel sur le cours des événements.

Cela s'est produit, par exemple, au Syndicat des travailleurs du Centre d'entraînement à la vie (CSN), de Chicoutimi, où un ex-membre de l'exécutif, sans s'identifier ouvertement comme appartenant à un groupuscule extrémiste, soulevait graduellement l'ire des syndiqués en affichant des positions de plus en plus radicales. Au terme de cette escalade, cette personne était reléguée aux oubliettes, après deux ans de service, aux élections syndicales de février 1978.

Dans l'un des deux syndicats de la Consolidated-Bathurst, deux radicaux ont accédé à des postes de responsabilité, l'un à l'intérieur même de la direction du syndicat, et l'autre, à titre de délégué à des instances supérieures.

Il n'est pas impossible qu'il existe d'autres exemples d'infiltration semblable, la connaissance d'une telle situation étant fonction de la stratégie employée

par la personne concernée, à savoir si elle dévoilera ou non, subtilement ou de façon agressive, ses positions idéologiques. Même dans les cas cités plus haut, personne ne veut ou ne peut confirmer de façon formelle l'appartenance à La Ligue, des individus impliqués.

D'autre part, les choses semblent claires dans le cas des quatre délégués qui, lors du congrès spécial du conseil central, tenu les 30 avril et 1er mai 1978, appuyaient une proposition visant à radicaliser l'attitude de la centrale face à d'éventuelles fermetures d'usines ou mises à pied massives. Proposition d'ailleurs rejetée par plus de 125 voix. Chacun comprenait alors que les implications d'une telle prise de position dépassaient largement le débat lancé sous le thème: "Pour le droit au travail".

Gauche et extrême-gauche

Ce qui s'est passé au conseil central, et qui, de longue main, devait déclencher cet affrontement (entre autres) idéologique, relève bien plus d'effets indirects d'une présence radicale que de l'influence exercée par des militants de La Ligue.

D'une part, certains éléments ont pu pêcher par immobilisme (réaction prévue stratégiquement par les militants d'extrême-gauche), ou encore, dévier plus ou moins consciemment vers une position de plus en plus dogmatique, sous de subtiles pressions extérieures.

D'autre part, ceux qui accusent confusion qui s'installe dans les positions respectives de la gauche et de l'extrême-gauche; certains en viennent parfois à voir des communistes dans leur

soupe... comme cela s'est produit en ce qui concerne le conflit à l'hôpital d'Alma, l'hiver dernier, qui ne s'est pas radicalisé sous la pression de l'extrême-gauche, absente à ce moment des instances syndicales.

Et ce, même si La Ligue tentait de récupérer le conflit en publiant, dans l'édition de février de son journal La Forge, une photographie de quelques-uns des 350 grévistes, assortie de pointes acerbes dirigées vers le Parti québécois; la Fédération des affaires sociales (CSN) écopait dans ce même article, des critiques les plus violentes, en plus parfaite conformité avec la tradition de La Ligue...

La situation ne se constate pas qu'en milieu syndical, et ce linéol de confusion recouvre encore aujourd'hui les cendres de l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF), disparue en juin 1977.

Les déchirements de l'ACEF

L'extrême-gauche a-t-elle joué, ou non, un rôle dans le sabotage de l'organisme, par ailleurs affligé depuis sa naissance, tous en conviennent, d'une kyrielle de maux chroniques dont les problèmes de financement et d'absence de participation ne sont pas les moindres.

Deux versions s'affrontent à ce sujet, la première, défendue par le dernier président en fonction, Réjean Vallières, selon laquelle l'ACEF ne pouvait tout simplement plus fonctionner; l'autre, soutenue par certains syndicalistes appuyés en cela par des preuves circonstancielles troublantes, qui veut que La Ligue ait contribué à cette disparition.

A ce titre, notons les faits suivants: — La seule permanente de l'ACEF, au moment de l'agonie de l'organisme, est une militante de La Ligue, embauchée en avril 1976. — La dernière évaluation de la situation faite par le conseil d'administration situe ainsi l'idéologie qui doit endosser le mouvement: "L'ACEF défend prioritairement les intérêts immédiats et fondamentaux du prolétariat (...) contre l'exploitation et l'oppression de la bourgeoisie"; l'Etat n'est pas neutre mais maintient et consolide la bourgeoisie (...). Dans ce sens, l'ACEF ne doit pas participer à des instances organisées par l'Etat"; "les ACEF se transforment en organisations de masse où les masses décident des luttes..."

— Le même conseil d'administration conseille l'admission d'individus à titre de membres, au moment où les organismes-membres (surtout des syndicats), déjà peu enthousiasmés, reculent devant un tel programme. Soulignons que lors du congrès de SOS Garderies, en octobre 1976, La Ligue proposait l'admission d'individus, en plus des garderies membres; cette ouverture créée, La Ligue prenait le plein contrôle de l'organisme.

— Au niveau provincial, La Ligue ne juge plus utiles les ACEF, depuis qu'en mars 1977, lors d'un congrès d'orientation, le Groupe marxiste-léniniste En Lutte a assuré son emprise sur ces organismes.

Réjean Vallières soutient que l'ACEF régionale a pris bien soin de se démarquer par rapport à la Fédération provinciale et que de toutes façons, le débat sur la simple survie de l'ACEF a eu raison de l'organisme, avant même que ne débute le débat idéologique.

CONSTRUISONS NOTRE RAPPORT DE FORCE



APPRENTISSAGE — Le Conseil central de la CSN au Saguenay-Lac-Saint-Jean traverse actuellement une crise qui n'est pas étrangère à la présence relativement nouvelle, dans la région, d'éléments radicaux organisés.

Transport en commun

Quatre ou cinq véhicules neufs cette année

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Voulant amorcer au plus tôt le renouvellement de l'équipement roulant, dont plusieurs unités sont totalement désuètes, la Corporation intermunicipale de transport en commun dans le Haut-Saguenay se propose d'acquiescer dès cette année quatre ou cinq véhicules neufs et quelques autobus scolaires.

Le président de la corporation, M. Yvon Dubé, indiquait hier au Quotidien que l'organisme souhaitait procéder graduellement à la rénovation de l'équipement, pour ne pas trop hypothéquer les finances de la corporation. D'ailleurs, a-t-il ajouté, une bonne partie de l'équipement est encore en bon état.

L'achat de véhicules scolaires est également nécessaire, indiquait-il, pour assurer un service adéquat, service qui incidemment est rentable pour l'organisme.

Rappelons que la corporation approuvait, mercredi, l'acquisition des biens et actifs des compagnies Transport Régional (\$750,000) et Autobus Gagnon (\$196,500). On sait qu'en vertu de la nouvelle loi 73, le ministère des Transports du Québec défraie 30 pour cent du coût d'acquisition et entre 45 et 55 pour cent du déficit d'exploitation du service. On inclut dans le déficit les versements annuels du coût d'acquisition.

Négociations

M. Dubé a souligné que la somme nécessaire à l'acquisition des deux compagnies pouvait paraître élevée, mais il dit croire qu'il s'agit pour les membres de la corporation, d'une décision guidée par la prudence.

L'offre déposée hier par les négociateurs de la corporation était la quatrième à être soumise aux membres de

l'organisme, et selon M. Dubé, il aurait fallu, si elle avait été rejetée, recourir aux procédures d'expropriation.

Or, selon les consultations menées dans les villes québécoises qui y avaient eu recours, ces procédures se sont toutes soldées par un fiasco.

Notamment, des spécialistes de la Commission des transports de la communauté urbaine de Montréal ont déconseillé à la corporation du Haut-Saguenay une telle démarche.

Un des éléments qui rend périlleuse la voie de l'expropriation consiste en l'engagement de spécialistes par les compagnies pour défendre leur dossier devant le tribunal des transports. Parce qu'elles n'ont rien à perdre, ces compagnies ont largement recouru à des consultants dont les études sont la plupart du temps très onéreuses.

Une fois le montant d'expropriation décrété par le tribunal des transports, la corporation hérite des factures.

D'ailleurs, il appartiendra à la corporation du Haut-Saguenay de s'acquitter des honoraires des consultants engagés par les deux firmes. Dans le cas de Transport Régional, la note s'élève à \$30,000, et dans celui d'Autobus Gagnon, à \$6,000.

Fonctionnement

Lorsqu'il entrera en fonction, le 17 juillet, le directeur général, engagé mercredi, M. Bernard Brassard devra probablement outre négocier le renouvellement de la convention collective des employés, entreprendre une étude pour déterminer si serait plus avantageux de rénover la bâtisse de la rue Morin à Chicoutimi, ou plutôt construire un nouveau terminus dont le site serait à établir.

En attendant, M. Dubé a précisé que la corporation surveillait de près le fonctionnement du transport en commun. Aujourd'hui, il doit se rendre à Québec, en compagnie de collègues de la corporation, expliquer aux fonctionnaires du ministère des Transports l'entente intervenue avec les compagnies. Le ministère devra, on le sait, en accepter les termes.

M. Dubé a aussi dit qu'un dossier complet sera éventuellement présenté aux trois conseils municipaux impliqués afin qu'aucune ambiguïté ne subsiste sur l'acquisition.

LE QUOTIDIEN

TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR:
\$1.25 par semaine

Dans les dépôts:
\$0.25 la copie

PAR LA POSTE:
Saguenay:

3 mois: \$16.00
6 mois: \$31.25
1 an: \$62.50

Lac-Saint-Jean — Côte-Nord:
6 mois: \$37.00
1 an: \$70.00

Autres régions au Canada:
6 mois: \$60.00
1 an: \$115.00

Pays étrangers:
6 mois: \$80.00
1 an: \$150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et télécommunications. No d'enregistrement: 3213.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec.

Le président du CRD aux assises minières

JONQUIERE — Le ministre des Richesses naturelles du Québec, M. Yves Bérubé, vient d'inviter le président du CRD, M. Paul Tremblay, à participer aux assises minières qui se tiendront, à Chibougamau, les 15 et 16 juin.

Selon le ministre Bérubé, ces assises comprendront trois séances, la première consacrée à un échange de vues sur la situation et les perspectives du secteur des mines de métaux non-ferreux, la seconde aux interventions passées et présentes du gouvernement dans le secteur — afin d'en bien cerner les forces et les faiblesses — et la troisième aux gestes ultérieurs propres à en assurer le progrès soutenu.

M. Tremblay devant être à Québec à

cette occasion en raison du congrès annuel des CRD Associés de la province, M. Raymond Raby, directeur de la mine Niobec et spécialiste du conseil dans ce domaine, sera son représentant officiel. Par ailleurs, M. Jean-Paul Lancôt, vice-président exécutif du CRD participera à ces assises à titre de maire de la ville de Chibougamau.

Le ministre Yves Bérubé fait part qu'il présidera lui-même cette importante rencontre, laquelle regroupera une cinquantaine de leaders du secteur (industrie, syndicats, prospecteurs, finance, etc.) et qui, espère-t-il, "permettra des discussions franches et constructives entre les divers partenaires".

Opération humanisation

La satisfaction des étudiants n'a d'égale que l'inquiétude des parents

par Gilles Lalancette

CHICOUTIMI — La majorité des étudiants de l'école Charles-Gravel sont satisfaits du fonctionnement de leur institution et fondent beaucoup d'espoir sur leurs professeurs tandis que les enseignants estiment que les élèves manquent de discipline. En ce qui concerne les parents, plusieurs désirent que leurs enfants poursuivent des études collégiales ou universitaires alors qu'ils étudient au niveau professionnel qui débouche sur une formation secondaire terminale.

C'est ce qui se dégage d'une étude menée dans le cadre de l'opération humanisation par un groupe de chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi avec la collaboration de collègues de l'Université de Montréal.

D'ailleurs, cette opération a été mise de l'avant dans neuf autres écoles polyvalentes de la région et les résultats seront connus bientôt. Toutefois, en ce qui concerne l'école Charles-Gravel, elle a été le premier sujet d'analyse et les données sont maintenant disponibles.

Dans leur travail, les spécialistes ont interrogé les différents intervenants, dans le fonctionnement de cette institution d'enseignement. On reconnaît les étudiants, les enseignants, les parents et la direction.

Pour fin d'analyse, nous traiterons séparément des acteurs à partir des données colligées par le groupe de recherche.

Les étudiants

Il est évidemment très difficile de dégager des lignes directrices dans ce sondage compte tenu du fait que l'école Charles-Gravel offre une diversité d'options passant du général au professionnel, de l'éducation spécialisée à l'orthopédagogie.

Globalement, le sondage révèle que la majorité des répondants des secteurs général (55,6 pour cent) et professionnel (64,7 pour cent), se sentent à l'aise dans leur école.

Par contre, ce pourcentage baisse à 42,2 pour cent pour les étudiants d'éducation spéciale. S'ils le pouvaient, 30,5 pour cent des jeunes du secteur professionnel long (métier) changeraient d'école, contre 18,2 pour cent au général.

Au chapitre des caractéristiques des répondants, il est intéressant de noter certains points. Ainsi, 2,099 ont répondu au questionnaire d'ont 50,8 pour cent étaient des filles.

La majorité des étudiants, soit 93,2 pour cent, ont entre 12 et 16 ans. Près de 80 pour cent prennent moins de 30 minutes pour se rendre à l'école. Aussi, 28,7 pour cent

sont faits pour aider les élèves à mieux fonctionner dans l'établissement contre 15 pour cent qui pensent le contraire.

Au chapitre des valeurs, la majorité n'est pas d'accord à ce que ce soit la mère qui s'occupe de l'éducation des enfants. En secondaire V, ce pourcentage passe à 71,4 pour cent.

Absence

De septembre 1976 à mai 1977, pour 2,994 étudiants inscrits à Charles-Gravel, on a enregistré 72,758 périodes d'absences, soit une moyenne de 2,56 par étudiant.

Au sujet des abandons, il y en a eu 276 pour l'année scolaire 1976-1977. Les raisons évoquées: le marché du travail (16,7 pour

cent), la méadaptation (15,5 pour cent), les difficultés scolaires (13,1 pour cent), le travail à la maison (9,5 pour cent) et la maladie (8,9 pour cent).

Parmi les caractéristiques énoncées, on dit que près de 70 pour cent de ceux qui ont abandonné avaient entre 16 et 18 ans et 15 pour cent n'avaient pas 16 ans.

Aussi, 52 pour cent sont issus de familles dont le père a un niveau de scolarité qui ne dépasse pas l'élémentaire, contre 3,4 pour cent dont le père a fait des études collégiales ou universitaires.

Enfin, c'est en secondaire III et IV que le taux d'abandon est le plus élevé avec respectivement 28,7 et 36,6 pour cent.

Demain, les professeurs et les parents.

Méthodologie de l'étude

Situer l'école dans le temps et dans l'espace

CHICOUTIMI — Les écoles polyvalentes existent depuis 15 ans au Québec. Aucune étude scientifique d'envergure ne s'est attaquée globalement au fonctionnement de ces institutions, du moins au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pourtant, dans tous les milieux on s'interroge, on réfléchit sur les problèmes de ces écoles. A l'Université du Québec à Chicoutimi un groupe de chercheurs avec la collaboration de deux collègues de l'Université de Montréal ont confronté la réalité de ce réseau d'enseignement prenant comme approche un réseau d'écoles comme objet d'analyse.

Mis de l'avant il y a trois ans, le projet commence à aboutir. Un dossier est prêt, celui de l'école polyvalente Charles-Gravel de Chicoutimi. Dans la région, neuf autres écoles polyvalentes font l'objet d'analyses. Les résultats seront connus plus tard.

Dans l'esprit du responsable administratif du projet "Opération humanisation", le professeur Louis-Philippe Boucher, l'approche du groupe de recherche est différente de ce qui s'est déjà fait.

Il se passe, qu'en général, on étudie séparément des problèmes isolés, comme l'absentéisme des enseignants et des élèves, le vandalisme, le phénomène des drop-out, le perfectionnement ou encore l'encadrement des élèves. Bien souvent, on se concentre sur les symptômes les plus visibles et, dans certains cas, les plus facilement quantifiables des fonctions inhérentes à la nature de l'école.

Les chercheurs de l'UQAC ont senti le besoin de réviser cette approche. Au lieu de s'attaquer à des

défini, les chercheurs tentent de découvrir le véritable fonctionnement interne d'une école et sa situation dans son système scolaire et sa région.

Au lieu de chercher des boucs-émissaires et des coupables, on se préoccupe de l'univers-école dans son ensemble et de l'interaction des principales catégories d'acteurs en son sein dans son environnement.

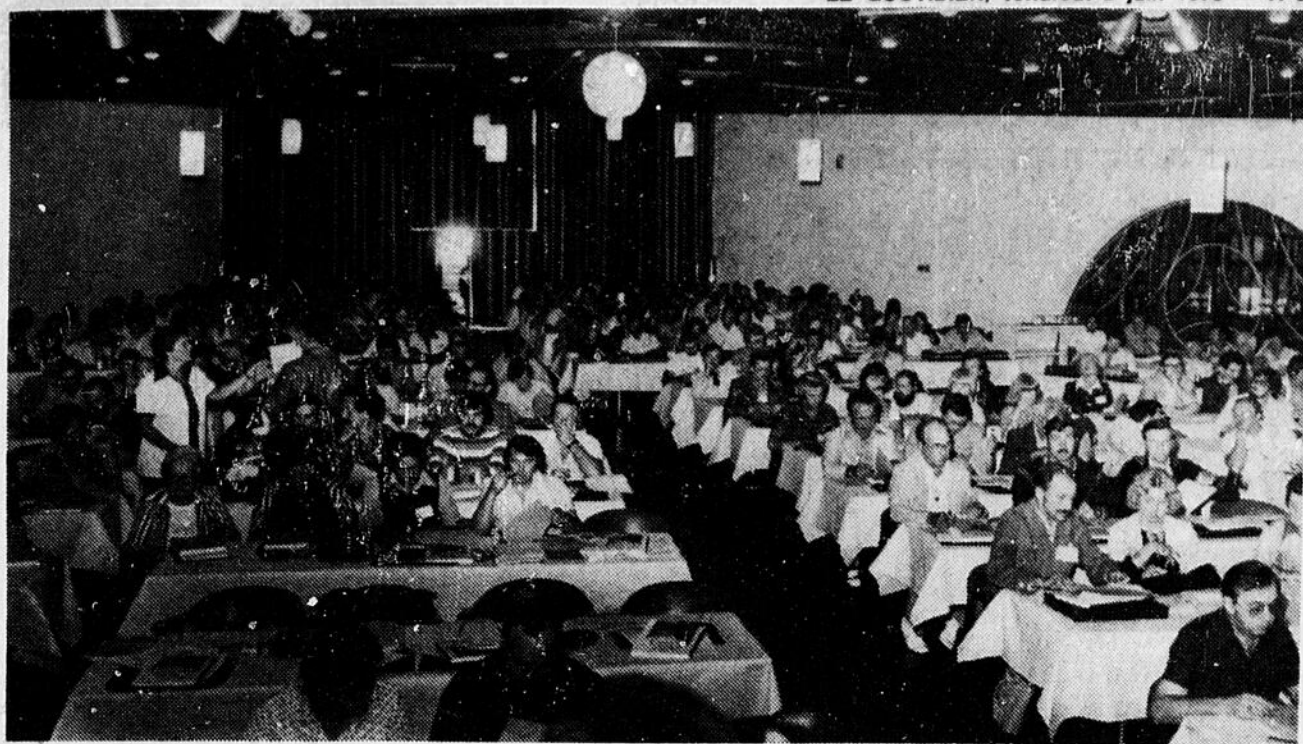
Méthodologie

Pour réaliser cette saisie globale proposée comme objectif, les chercheurs devaient procéder à une étude scientifique des perceptions qu'ont les différents groupes d'acteurs (parents, élèves, enseignants, direction et professionnels non enseignants) des dimensions de l'école secondaire et des attentes qu'ils sont capables de formuler face à ces dimensions.

Evidemment, l'instrument utilisé a été le sondage pour l'étude de la perception et des attentes. Dans un deuxième temps, les résultats seront appliqués à une grille d'analyse institutionnelle permettant une mesure plus objective des données préalablement compilées.

Constatations

Le professeur Louis-Philippe Boucher ne veut pas trop s'aventurer dans l'interprétation des résultats colligés à l'école polyvalente Charles-Gravel. En fait, les résultats appartiennent à la direction de l'institution et la conclusion de la recherche ne devrait pas déboucher sur des recommandations particulières. Toutefois, les cher-



ASSEMBLEE PLENIERE — Réunis à l'occasion d'une assemblée plénière de la Confédération des syndicats démocratiques (CSD), les délégués syndicaux ont étudié hier, à Chicoutimi, les propositions du comité exécutif

quant à la nouvelle répartition de l'assiette fiscale. D'autres sujets seront abordés aujourd'hui et demain, puis-que la plénière se poursuit avec la participation de 350 délégués.

Assemblée plénière de la CSD

Bonne situation financière, mais vaut mieux prévenir que guérir

par Andrée Brassard

CHICOUTIMI — Heureux d'annoncer, pour la deuxième fois dans son histoire, un bilan financier positif avec un surplus budgétaire de \$119.000, le trésorier de la Confédération des syndicats démocratiques (CSD), M. Jacques Dion, a proposé aux délégués syndicaux une nouvelle répartition de l'assiette fiscale de cette centrale syndicale. Les modifications proposées impliqueraient une augmentation des contributions mensuelles des membres, qui s'établissent actuellement à \$12,50 par mois.

Réunis aujourd'hui et demain, à Chicoutimi, à l'occasion d'une assemblée plénière provinciale, les 350 délégués syndicaux membres de la CSD ont ainsi étudié le rapport financier de l'année qui vient de s'écouler pour ensuite se pencher sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1978-79.

Les délégués ont pu constater que la situation financière de leur centrale se maintient favorablement surtout s'ils la comparent aux années antérieures. A titre d'exemple, rappelons que la CSD s'est retrouvée avec une insuffisance à rencontrer les comptes payables de \$565.600 en 1974.

Cette année, avec un effectif de 53.000 membres dont 35.700 sont identifiés comme cotisants, la CSD a encaissé des revenus pour un montant de \$2,8 millions alors que ses dépenses se soldaient à \$2,6 millions. Cet excédent a permis à la centrale de rembourser une partie de la dette, soit \$148.000.

Même si le nombre des membres cotisants a passablement augmenté en 1977 avec l'adhésion de 2.747 membres, le trésorier de la CSD a expliqué à son auditoire la nécessité d'augmenter les contributions des membres, et ce, pour prévenir des situations conflictuelles qui risqueraient de nuire sérieusement à ce mouvement syndical, né en juin 1972 par suite d'un schisme avec la CSN.

Augmentation des contributions

On a donc proposé que la contribution soit haussée de \$0,25 par membre par mois en 1978 avec une autre augmentation similaire en mai 1979, selon les vœux du congrès prévu pour l'an prochain.

Cette hausse des cotisations servira à maintenir quelque 265 membres en grève à l'année, car l'expérience vécue au cours des deux dernières années établit une nouvelle moyenne de 250 membres en grève à l'année. Cette évaluation de syndiqués en grève annuellement représente une augmentation sensible comparativement aux cinq premières années d'existence de la CSD, alors que l'on dénombrait 175 membres en grève à l'année. En 1977, la CSD a connu 37 grèves.

A titre d'exemple et pour

démontrer le sérieux de la situation, le trésorier indiquait aux délégués qu'une grève de six mois touchant 3.000 membres coûterait \$3 millions à la CSD. "La sa-

gesse nous invite à nous préparer à l'avance", déclarait M. Dion.

De plus, cette hausse des cotisations permettra de couvrir l'augmentation des

coûts administratifs en plus de la majoration des salaires des permanents de la CSD, dans une proportion variant entre 12 et 13,5 pour cent.

Livre blanc

La CSD s'interroge sur ses véritables objectifs

CHICOUTIMI — Consulté par le conseil consultatif de la main-d'œuvre qui travaille encore, semble-t-il à la préparation du Livre blanc sur la santé et la sécurité au travail au Québec, le conseil exécutif de la CSD s'est dit inquiet quant aux intentions véritables du gouvernement québécois. En effet, le comité constate que le Livre blanc est étrangement silencieux sur les conditions de travail minimales salubres et sécuritaires à instaurer en milieu québécois.

Dans un document remis hier, aux 350 délégués syn-

dicaux de la CSD, réunis à l'occasion d'une assemblée plénière provinciale, le comité exécutif s'interroge sur les objectifs véritables du gouvernement québécois en matière de prévention, de réparation et de réadaptation. Inquiet du maintien des objectifs de la réglementation actuelle, le comité constate que le gouvernement semble vouloir continuer à consacrer le "rôle prédominant du patronat dans la sécurité, protégeant ainsi la rentabilité des entreprises, au détriment de la santé des travailleurs".

Cet aspect de la réglementation amène le comité à se demander si c'est là, la raison pour laquelle le projet de règlement n'a pas encore été adopté par le conseil des ministres.

De plus, alors que le Livre blanc n'a pas encore été rendu public, le comité exécutif s'est dit d'avis que le projet de réforme n'indique d'aucune façon la volonté du gouvernement de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et de l'insalubrité puisqu'il se limite à l'établissement d'une structure mécanique d'opération.

Mécontents, ils débrayent

par Andrée Brassard

METABETCHOUAN — Mécontents de la décision de leur employeur, les 24 employés de la Société coopérative agricole de Metabetchouan ont débrayé, hier matin, pour protester contre le renvoi et ensuite la rétrogradation d'un de leurs confrères de travail.

Le retour au travail s'est quand même effectué rapidement puisque après une courte séance de négociation entre les représentants syndicaux et patronaux, l'individu en question était réintégré dans ses fonctions, et ce, sans perte de salaire.

L'employé congédié, boucher à l'emploi de la société depuis quatre ans, a été remercié de ses services par suite de la découverte par des inspecteurs du gouvernement d'une erreur appréciable sur le poids de la viande emballée. Cette erreur a causé une hausse injustifiée sur la vente de la marchandise.

Ne niant pas la marge possible d'erreur, les syndiqués de la société, affiliés à la Fédération du commerce (CSN), ont cependant contesté la décision de l'employeur, trop sévère, à leur avis. Ainsi, après quelques heures de négociation, la partie patronale a accepté de réintégrer l'employé congédié, sans perte monétaire, pour les 24 employés qui ont débrayé illégalement pendant plus de deux heures.

Pour sa part, le conseiller technique de la Fédération du commerce (CSN), M. Jean-Paul Lapointe, s'est dit très satisfait de ce règlement hâtif qui précède de quelques semaines le début des négociations pour le renouvellement de la convention collective.

Du côté patronal, on s'est refusé à tout commentaire.



ETUDIANTS — Les étudiants ont évidemment constitué un sujet d'expertise dans le cadre d'une étude sur l'école polyvalente Charles-Gravel.

proviennent d'une famille de six enfants et plus.

Matières

Sans contredit que le français et les mathématiques sont les matières les plus considérées. Par contre, les sciences religieuses, l'éducation physique et l'information professionnelle sont considérées comme importantes.

Par ailleurs, 42,6 pour cent des étudiants estiment que l'enseignement des sciences religieuses et l'éducation physique n'est pas tellement significatif en comparaison des autres matières.

En ce qui concerne les services, les étudiants (36 pour cent) sont insatisfaits de la cafétéria. Le reste l'est plus ou moins.

D'autre part, les étudiants pensent que les règlements de l'école

problèmes isolés, ils ont choisi comme objet d'analyse, l'école voire même un réseau d'écoles comme lieu d'apprentissage.

Ainsi, les paramètres fondamentaux du cadre d'analyse englobent les thèmes suivants:

— les valeurs sociétales, organisationnelles et pédagogiques sur lesquelles repose l'école secondaire polyvalente;

— l'organisation scolaire comme telle;

— les activités d'enseignement et d'apprentissage;

— les ressources physiques et matérielles disponibles et leurs effets sur les parents.

Par conséquent, l'accent est déplacé. Au lieu de se demander si telle catégorie d'acteurs, pour telles raisons, se comporte bien ou mal suivant un critère souvent mal

cheurs espèrent qu'elle aboutira à des changements de comportement.

Interrogé sur la situation dans les écoles polyvalentes, M. Boucher avoue que la situation n'est pas aussi alarmante qu'on peut le charrier un peu partout.

Avouant qu'il y a des lacunes, le chercheur indique qu'au moins 60 pour cent des étudiants sont satisfaits de leur institution d'enseignement.

Toutefois, le fait de coller un chiffre sur le degré de satisfaction n'écartera pas l'interprétation au sujet de la professionnalité de l'école et des valeurs qui y sont véhiculées par exemple. D'ailleurs, ces deux thèmes sont probablement les plus controversés à l'intérieur de nos institutions d'enseignement secondaire actuellement.

Plaqué argent et verre fin



Un cadeau de cachet européen à offrir à l'hôtesse...

Elle s'en servira pour le thé, le café, la vichyssoise, le consommé en gelée, le sorbet... ou comme pièce de collection.

3 pièces: godet en verre, tasse et soucoupe en plaqué argent, \$12.

BIRKS JOAILLIERS

PLACE DU ROYAUME 549-5595

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Le ministre Bédard subit un nouvel harcèlement

Au moment où le premier ministre lui confia la difficile mission de remplacer Robert Burns à la défense du projet de loi sur les consultations populaires en commission parlementaire, le ministre de la Justice Marc-André Bédard est de nouveau harcelé par les forces syndicales pour intervenir directement dans l'autorité de la magistrature.

La CSN a obtenu l'appui de la CEQ dans sa requête auprès du gouvernement de retirer toutes les peines et amendes imposées au syndicat des employés d'entretien de la Communauté urbaine de Montréal et à quatre de ses dirigeants.

La centrale se réfère au précédent causé par le ministre lorsqu'il somma l'appareil judiciaire d'abandonner les poursuites entreprises contre les syndicats des hôpitaux et des enseignants en vertu des lois 23 et 253. Le député de Chicoutimi voulait, par ce geste, a-t-il expliqué en guise de justification, pa-

ver la voie de la paix sociale souhaitée par tous.

Sa décision avait néanmoins suscité de vives réactions. Mais dans l'ensemble, la majorité des observateurs reconnaissent le caractère des peines prévues absolument inapplicable parce que disproportionné.

Le ministre Bédard a déjà opposé un refus catégorique à l'ultimatum lancé par la CSN. Mais même s'il voulait se montrer encore une fois pacifique, il parviendrait difficilement à justifier cette nouvelle intervention.

Il l'a d'ailleurs indiqué clairement en précisant que si, en qualité de procureur général du Québec, il peut interrompre des poursuites, comme il l'a fait dans la violation de la loi 253 des services essentiels, il se placerait dans une situation fautive en cassant des jugements déjà rendus.

Quelle crédibilité mériterait une justice qui, nonobstant toutes les imperfections de la nature humaine, appliquerait des distinctions selon les vo-

lontés exprimées par le pouvoir politique?

Si le gouvernement cédait à nouveau devant la campagne que mène présentement la CSN, il encouragerait encore une fois le mépris des lois et l'anarchie. Aucune civilisation ne peut survivre en appliquant les principes de la justice en fonction de la puissance des groupes organisés. Ce serait, dans les relations syndicales-patronales, accorder l'absolution générale à tous les extrémistes qui utilisent le prétexte de conflits, légaux ou illégaux, pour causer des actes criminels, saboter la propriété d'autrui et même briser les outils et équipements des travailleurs.

Lors de la révolution de mai 68 en France, des étudiants échevelés voulaient pénétrer dans une usine Renault que des syndiqués occupaient. "Pourquoi?" leur demanda un dirigeant syndical. "Pour vous aider à briser les machines de la bourgeoisie", lui répondit un étudiant. Et le chef syndical de s'enquérir: "Mais que ferons-nous lorsque

notre usine sera détruite?" Et l'étudiant de rétorquer: "... Mais vous planterez de la canne à sucre."

Le gouvernement a donc la responsabilité d'améliorer la législation touchant les relations de travail, de favoriser l'assainissement du climat social comme s'applique à le faire présentement le ministre Pierre-Marc Johnson.

Malgré tous les efforts, cependant, le changement de mentalité tant souhaité ne se produira pas par enchantement. Et ce n'est pas en laissant piétiner les lois qu'on accélérera son avènement.

Bertrand TREMBLAY

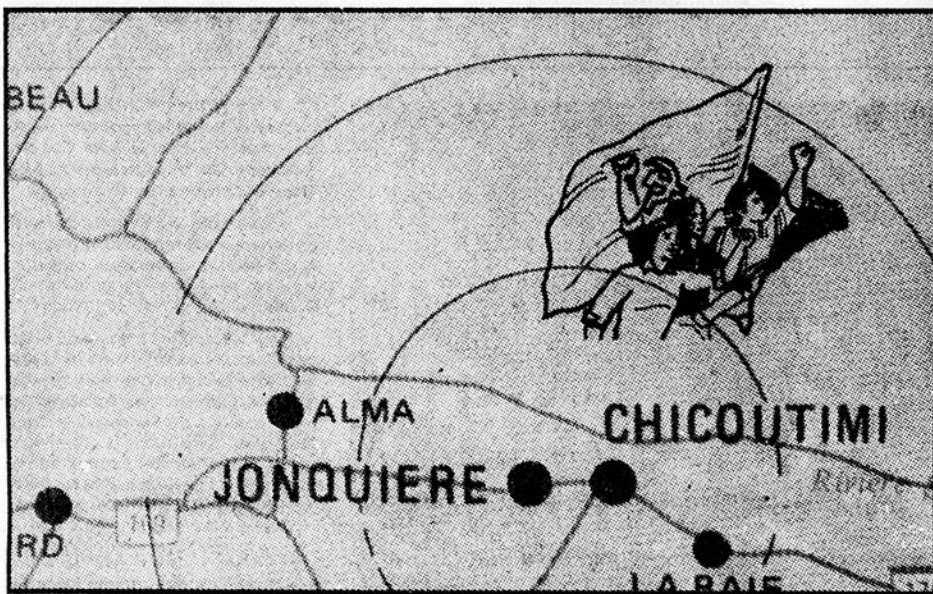
PAROLE AUX LECTEURS

L'extrême-gauche se manifeste

Ma lettre vient répondre à vos ragots du 31 mai 1978, Série 4, "La force de frappe de la Ligue: de 25 à 35 inconditionnels". Le portrait que vous donnez de la militante de la L.C. (m.-l). C'est celui d'un robot qui n'a pas besoin de penser et qui exécute machinalement les ordres de la direction. La Ligue n'a pas besoin de 3 jours pour se faire une idée sur la presse bourgeoise; une presse qui sert à cracher sur les communistes, sur les ouvriers combattifs, une presse qui encourage les agents de la bourgeoisie dans le mouvement ouvrier à répandre leur venin sur les communistes et prépare l'opinion publique à des actions répressives de la bourgeoisie.

Dans votre campagne de salissage, vous reprenez les arguments des "penseurs péquistes", en prétendant que la Ligue est un "allié du gouvernement fédéral dans la campagne référendaire...". Vous vous prenez à votre propre piège quand vous donnez l'exemple de deux militants de la Ligue lors de la réunion sur la loi 45.

Oui, monsieur Roy, nous sommes pour l'unité de la classe ouvrière canadienne dans la lutte pour le socialisme. Nous sommes des ennemis farouches des capitalistes et des partis bourgeois comme le P.Q., les partis libéraux, les conservateurs ou encore le NPD. Nous sommes contre la séparation à l'heure actuelle, cela affaiblirait la classe ouvrière face à son ennemi principal, la bourgeoisie canadienne. Nous sommes contre l'oppression nationale dont est victime la nation québécoise et nous lutterons pour y mettre fin. Unis avec la classe



ouvrière canadienne et avec les nationalités opprimées au pays, nous écraserons le capitalisme et ce n'est que sous le socialisme que le droit à l'autodétermination des nations sera reconnu et respecté.

A cette même assemblée, vous parlez des "chahuteurs anti-communistes et anti-ouvriers", si vous étiez à la réunion, vous avez dû remarquer que ceux qui chahutaient sont ceux-là même qui collaborent avec le P.Q., qui défendent les intérêts de la bourgeoisie dans nos rangs, empêchent le développement de la riposte contre la crise capitaliste et qui visent à saboter la lutte classe ouvrière contre classe bourgeoise.

Votre démagogie vous amène à dire que la Ligue est anti-syndicaliste, qu'elle nourrit une hargne envers le syndicalisme et qu'elle condamne toute forme de "réformisme". Les ouvriers et ouvrières de Commonwealth Plywood vous diraient le contraire.

La Ligue a démontré dans la pratique que comme organisation communiste, elle est capable de défendre fer-

mement les intérêts de la classe ouvrière: défendre le droit à la syndicalisation, le droit de grève et donner une orientation juste pour gagner même des réformes. Nous savons que ces luttes pour des réformes doivent être liées à la lutte pour le socialisme, car ce n'est que sous le socialisme que nos droits seront garantis.

Vous pouvez toujours continuer à salir les communistes, vous n'empêchez jamais la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada à continuer son travail contre le capitalisme et pour l'instauration du socialisme au Canada. Par le juste travail d'éducation politique et par la direction prolétarienne qu'elle donne aux luttes, de plus en plus d'ouvriers se rendent compte que la Révolution socialiste est inévitable et que lorsque la classe ouvrière sera au pouvoir le système capitaliste pourri sera balayé à tout jamais.

Jeanne-Mance Dallaire, 62, rue St-Antoine, Jonquière.

Le 1er juin.
Mlle Dallaire,
Je ne puis que me

montrer enchanté que vous profitiez enfin de ces pages pour exprimer votre point de vue sur le sujet traité au cours des derniers jours, sous le titre "L'extrême-gauche dans la région".

Je ne puis toutefois manquer de vous rappeler que l'invitation à ce faire, vous a été officiellement lancée avant la publication de cette série d'articles, et que votre refus de vous prévaloir de ce droit m'est parvenu effectivement trois jours plus tard...

Je ne crois pas, d'autre part, m'être livré à quelque salissage que ce soit, en décrivant une réalité encore mal connue dans la région; et ce, en évitant autant que faire se peut, de donner une saveur éditoriale à cette description.

Ces lignes que vous nous faites parvenir présentent un intérêt certain en ce qu'elles décrivent mieux que tout, la ligne idéologique du mouvement dont vous faites partie.

Heureux tout de même de vous avoir rencontrée, même si ce fut beaucoup trop bref...
Mario Roy

POUR SAUVER TRICOFIL, LISE PAYETTE MENACE DE DEMISSIONNER



Le musée doit accepter la fusion

Chicoutimi-Nord, le 31 mai 1978.

M. Denis Vaugé, M. A. N.,
Ministre des Affaires
culturelles,
Assemblée nationale,
Québec.

Monsieur le ministre,

Nous avons rarement entendu parler du Musée du Saguenay et paradoxalement lorsqu'il fait les manchettes des journaux, c'est pour décider de sa fusion.

Je suis un des trois membres du Conseil d'administration du musée qui a voté pour la fusion de cette corporation avec la Société des Arts. J'aimerais vous entretenir des raisons qui m'ont porté à favoriser cette option.

D'abord, je pense que la fusion des deux organismes viendra effectivement accroître la capacité financière de la nouvelle corporation. De plus, elle permettra une utilisation rationnelle des équipements nécessaires; également, elle aidera à une planification des activités culturelles. De par ces raisons, je n'invente rien car ce sont les éléments qui ont guidé les instigateurs du projet. Je suis en accord avec eux tout simplement.

Personnellement, j'avais encore deux raisons pour favoriser la fusion. La première se situe au niveau de la prise en charge, de la démocratisation de la culture et de ses destinées par la population de la région. Je fais allusion ici, par exemple, au nombre de membres du musée qui se situe aux alentours de vingt (20). Si on considère les membres du Conseil d'administration, il ne reste tout au plus qu'une dizaine de membres. Malgré les recommandations répétées que quelques directeurs

ont faites dans le but d'augmenter les membres et devenir représentatif, le nombre est demeuré le même.

Egalement, je ne sais si je me trompe, mais j'ai le sentiment que les "pionniers" du musée ne veulent absolument pas s'en départir ou le partager avec d'autres. Je crois que les gens de la région ont la capacité de se prendre en charge et les confier au rôle de visiteur serait une insulte.

La seconde raison, qui m'a incité à voter en faveur de la fusion, touche la gestion reliée au désir par certains de tout contrôler à l'intérieur du musée, en outre par la voie du comité exécutif. Le Conseil d'administration a un rôle réduit, celui plus ou moins d'entériner les décisions du comité exécutif. Par exemple, des comités ayant été formés par le Conseil d'administration avec un

mandat précis arrive avec des recommandations modifiées par le comité exécutif. Nous avons été quelques-uns à s'élever contre cette situation. Le comité exécutif propose par la suite des modifications de structures qui lui donne encore plus de pouvoir. Le Conseil d'administration fait quoi à ce moment-là.

Le personnel, lui, est géré de façon très paternaliste. Il exécute les mandats confiés par le Conseil d'administration (lire comité exécutif) et vit dans la crainte d'être remercié, surtout depuis les difficultés financières et les débats actuels. C'est une situation très difficile pour eux. D'ailleurs, Russell Bouchard a écopé. Pourquoi lui? Quelles sont les raisons qui ont amené son licenciement? On peut essayer de répondre en ayant en tête la méthode de gestion. La fusion

proposée permettrait une structure pour des relations plus harmonieuses avec le personnel et aussi plus cohérentes.

Ce sont les raisons principales qui m'ont porté à favoriser la fusion: une gestion renouvelée, plus harmonieuse et une démocratisation des structures de participation à notre culture. J'espère que l'entêtement de quelques-uns ne privera pas la population d'une occasion unique de s'occuper de sa culture. Il est temps d'ouvrir les portes du musée qui n'a de privé que le nom, les vraies portes: celles de la consultation, de la participation et de la prise de décision.

La culture est le bien d'une collectivité et non d'une élite.

Claude Marinoff,
Ex-membre du C.A.,
du Musée du Saguenay,
1424, St-Irène,
Chicoutimi.

Rapatrier les capitaux

M. Berberi,

L'analyse que vous faites de l'industrie québécoise Proviso, dans votre éditorial du 30 mai, est vraiment intéressante. Cependant votre dernier paragraphe, quant à lui, est très discutable alors que vous dites: "Il faudrait peut-être se rappeler que des compagnies essentiellement québécoises, réalisent une bonne partie de leurs affaires dans les provinces anglaises, comme on l'a vu précédemment", faisant ainsi allusion à la réaction "négative" des ex-clients de la Sun-Life.

Vous semblez donc conseiller les Québécois d'encourager des institutions économiques étrangères sous prétexte que Proviso tente une percée à

l'extérieur du Québec.

Bien que je sois en faveur d'un libéralisme en matière d'économie, il me semble que la pratique du nationalisme économique est le meilleur remède à apporter à la nôtre. Ainsi en pratiquant une politique d'achat et d'épargne "chez nous", ce qui n'est certes pas de l'isolationnisme comme certains se plaisent à le répéter, le Québec qui est de son côté assez bien dominé, du point de vue économique verrait peut-être diminuer sa réputation de grand exportateur de capitaux.

Michel Girard,
605, Harvey-ouest,
Alma.

Le 30 mai.

Je ne désapprouve pas les réactions négatives à l'endroit de la Sun Life, au

contraire. Cependant, je déplore que le boycottage affecte maintenant d'autres entreprises ayant leur siège social en Ontario, mais qui n'ont rien à voir avec la décision maladroite des administrateurs de Sun Life de quitter Montréal, en faveur de Toronto.

Gabriel Berberi,
éditorialiste.

Les marxistes-léninistes ne disent pas tout...

Un fait qui saute aux yeux de tous les observateurs quelque peu attentifs est le suivant: Si les apôtres du communisme avaient ressuscité le Paradis Perdu, est-ce qu'ils le cacheraient derrière des épaisses rideaux de fer et de bambous? N'inviteraient-ils pas, au contraire, tous les observateurs, journalistes, directeurs et gérants de télévision de tout l'Occident à venir admirer le fruit de leur géniale trouvaille et les merveilles de leur communisme? Pourtant, tout n'était pas faux, dans la circulaire. En effet, après avoir affirmé qu'elle allait débarrasser Canada et Québec de la dictature des bourgeois, elle disait

qu'elle allait la remplacer par celle des prolétaires, ce qui signifie: —

Abolition des syndicats, tels que compris en Occident;

Abolition des conventions collectives, griefs, fixation des salaires par les ouvriers;

Abolition de toute grève; Abolition de toute critique de l'état-patron;

Riches et bourgeois seront immédiatement remplacés comme au Vietnam, au Cambodge, au Laos, par des armées de prolétaires, en détroques usées, affamés, aux regards tournés vers la terre, avec comme idéal un travail harassant, épuisant, continu et comme espoir, une maigre ra-

tion, un coin dans un dortoir commun dans un camp de travail ou l'embrigadement communautaire dans une équipe de travailleurs d'élites pour s'y tuer à la peine pour la gloire et l'honneur des chefs locaux, désireux de monter en grades comme autrefois les gardiens d'esclaves sous les Prétoirs et l'Empire romain.

Aucun régime terrestre, bâti par l'homme, n'a été ni sera jamais parfait car l'imparfait ne peut engendrer le parfait. Jusqu'à ce que vienne CELUI qui a dit: "Je suis la voie, la vérité, la vie" et "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu". Les peuples de la terre sont demeurés

esclaves de gardes prétoires ou de tyrans décorés de tous les noms imaginables, les minorités étaient soumises aux majorités, les ethnies vaincues, aux peuples vainqueurs d'où ils tiraient leurs armées d'esclaves qui étaient les piliers et la richesse des autocraties et tyrannies des temps antiques et barbares. Le retour aux tyrannies barbares des premiers temps coïncide étrangement avec l'apostasie des individus et des nations qui ont renié celui qui les avait libérés.

W.-H. Girard,
avocat,
1114, boul. de l'Anse,
Roberval.

Le 25 mai.

Carrefour de projets régionaux Un pied-à-terre du MEER à Alma

ALMA — Le bureau du ministère de l'Expansion économique régionale a été inauguré hier à Alma, et il devient le quatrième pied-à-terre du MEER au Québec, après Montréal, Québec et Rimouski. C'est le ministre Marcel Lessard lui-même qui a reçu la centaine d'invités, en compagnie de l'administrateur nouvellement nommé, M. Paul-André Cantin, et des adjoints de ce dernier.

Le bureau compte trois permanents, pour le moment, et est situé dans la Plaza Trois d'Alma, à l'intersection Saint-Joseph et Sacré-Coeur. C'est de là que certains projets économiques risquent de partir, puisque cette présence du MEER dans la région a pour but non seulement de répondre aux demandes éventuelles, mais de susciter si nécessaire des initiatives industrielles ou communautaires. "Ce sera une espèce de super-commissariat industriel régional, dont l'objectif est d'aider les groupes de la région à mieux progresser. Et on pourrait même faire jouer à ce bureau le rôle de coordination des interventions des différents ministères fédéraux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a expliqué le ministre, M. Marcel Lessard."

Le ministère veut aussi se rapprocher de la population, et entretenir avec la communauté régionale des relations plus intimes, a ajouté M. Lessard, tout en gérant de façon plus efficace les projets conjoints avec Québec et qui sont en voie de réalisation.

Les permanents

M. Paul-André Cantin, nommé administrateur de ce bureau, a également été présenté aux invités. Il aura comme collaborateur M. Paul-André Larouche, et une secrétaire.

Ces permanents doivent permettre à la population de mieux profiter de l'intervention du MEER et du gouvernement canadien en général. "On fera jouer à ce bureau le rôle que la région décidera de lui faire jouer, a lancé le ministre Lessard. Ça pourrait devenir par exemple une espèce de table de concertation régionale."

Musée du Saguenay Amorce de solution à la situation

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Pendant que des représentants de l'administration municipale chicoutimienne rencontrent aujourd'hui, à Québec, le directeur des Musées privés et Centres d'exposition, M. André Juneau, pour faire le point sur la situation, du côté de la Corporation du Musée du Saguenay, on prépare une contre-proposition qu'on devrait soumettre aux intéressés d'ici une quinzaine de jours.

Selon certaines informations recueillies par le Quotidien hier, la contre-proposition au projet de fusion du musée et de la Société des arts pourrait justement être présentée conjointement par les deux organismes à la ville de Chicoutimi et le ministère des Affaires culturelles. Il a été impossible cependant d'en connaître la nature.

Projet

Le président de la Corporation du musée, M. Pierre Mazurette, indiquait, hier, au Quotidien, que son organisme présenterait en effet une ébauche du projet aux représentants municipaux, à l'occasion d'une séance spéciale du conseil d'administration, le 12 juin.

Toutefois, la contre-proposition définitive serait présentée, a-t-il laissé entendre, entre le 15 et le 30 juin. M. Mazurette a précisé que "d'autres intervenants" dans le dossier présenteraient la contre-proposition de concert avec son organisme, sans insister davantage.

D'autre part, il a mis l'accent sur la nécessaire distinction à faire entre le dossier de fusion et le congédiement récent du conservateur du musée, M. Russel Bouchard. Il a expliqué que M. Bouchard "toujours à notre service jusqu'au 30 juin", a été remercié de ses services en raison de contraintes budgétaires, us qui ne sont pas reliées, selon lui, à la suspension de la subvention du ministère des Affaires culturelles.

Plus d'un employé permanent auraient été mis à la porte si le ministère avait définitivement suspendu son aide financière au musée, soutient-il.

Il a enfin déploré qu'on ait publiquement fait un lien entre le dossier de la fusion, et celui du congédiement de M. Bouchard.

Juneau

Quant au directeur des Musées privés et Centres d'exposition au ministère des Affaires culturelles, M. André Juneau, il estime que le projet de fusion suit son cours normal, dans les discussions avec l'interlocuteur privilégié du ministère, la ville de Chicoutimi.

"Il est normal qu'il y ait quelques résistances dans un dossier de ce genre, mais pour le moment, en ce qui me concerne, il n'y a aucun problème dans mes contacts avec les représentants municipaux", indique-t-il.

Il a enfin souligné que les pourparlers étaient engagés depuis un an, et qu'ils avaient donné lieu à de "nombreuses et amicales rencontres".

Bouchard

En ce qui le concerne, le conservateur du musée, M. Russel Bouchard, relie toujours son congédiement au projet de démocratisation du fonctionnement du musée. Il fait état non seulement du projet de fusion mais également de divergences de vues quant à la politique d'acquisition du musée.

Il prétend que la raison invoquée pour son congédiement, c'est-à-dire "fin de contrat", est injustifiable puisque son contrat n'a pas été dénoncé à son terme le premier mars dernier. Il brandit la lettre du 23 mai annonçant son congédiement, laquelle fait état d'une clause de son contrat qui stipule que l'une ou l'autre des parties peut mettre fin au contrat par un avis écrit de trente jours. C'est cette voie qu'a utilisée le conseil d'administration, dit-il.

Il rappelle enfin que le motif de "contraintes budgétaires" est justifié car son salaire était assumé aux trois quarts par le ministère des Affaires culturelles.

Alma

Panne d'électricité

ALMA — La population d'Alma a dû subir, hier, pendant un peu plus de deux heures, les désagréments d'une panne d'électricité.

Un porte-parole de l'Hydro-Québec a indiqué que l'éclatement d'un isolateur au poste Isle-Maligne s'était trouvé à l'origine de la panne.

Les usagers almatois qui ont le plus longtemps manqué d'électricité ont dû subir ce désagréments entre 9h55 et midi. Les marchands qui possèdent des caisses enregistrees fonctionnant à l'électricité ont été parmi les plus incommodés par l'incident.

Sherbrooke Lamothe aux soins intensifs

SHERBROOKE (PC) — Le célèbre chanteur western Willie Lamothe a été transféré mercredi au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke après avoir été hospitalisé lundi soir, à Rimouski. Le chanteur aurait fait un début de thrombose cérébrale, en plein milieu de son spectacle.

C'est après un voyage en ambulance qui a duré six heures que M. Lamothe, le visage couvert d'un masque à oxygène, a été admis à l'unité des soins intensifs du Centre hospitalier universitaire.

Ses malaises auraient commencé sur scène alors que sa vue s'est mise brusquement à baisser et ses réflexes à s'amoindrir. Il a quand même tenu à terminer son spectacle.



NOUVEAU CENTRAL — Le maire Henri Girard reçoit les explications du coordonnateur du projet du nouveau central téléphonique de la compagnie Bell Canada à

Chicoutimi. M. Pierre Harvey, au centre, le nouveau directeur commercial, Mlle Michèle Turcotte.

La Cie Bell Canada inaugure un nouveau central téléphonique

CHICOUTIMI — La compagnie Bell Canada inaugurerait officiellement hier, un nouveau central téléphonique à Chicoutimi, implanté au coût de plus de \$5 millions.

Inauguré symboliquement par le maire de Chicoutimi, M. Henri Girard, le nouveau central est situé dans l'édifice de la rue Bégin et desservira 9,000 abonnés de Chicoutimi et des environs, présentement alimentés par le central de la rue Lafontaine, c'est-à-dire tous ceux dont les numéros débutent par 543 et 545 pour certains (545-4000 à 4999, et 545-9000 à 9999).

D'une capacité actuelle de 13,600 lignes, l'installation permettra de répondre à la croissance de la clientèle pour les quinze prochaines années et ce, en ajoutant simplement des pièces d'équipement.

Le SPI-E, c'est son nom, améliorera le service des

abonnés de Chicoutimi a souligné M. Pierre Harvey, coordonnateur du projet. Par exemple, lorsqu'un des abonnés cités plus haut déménagera, à un autre coin de la ville, il ne lui sera plus nécessaire de changer de numéro.

De plus, il sera nécessaire aux abonnés de Saint-Honoré (673), de Saint-Fulgence (674) et de Sainte-Rose-du-Nord (675), de composer le numéro entier pour obtenir une communication locale.

Plusieurs nouveaux services sont d'autre part disponibles sur demande: le transfert d'appel; le mécanisme qui signale une communication lors d'une conversation déjà en cours ou qui donne le loisir de répondre au premier interlocuteur déjà en attente; le multiplex qui offre la possibilité de joindre un troisième abonné à une conversation, de même que la composition rapide pour certains appels locaux ou interurbains.

Alma

Le Conseil régional des loisirs désire optimiser les ressources

ALMA — Le Conseil régional des loisirs veut exercer une présence profitable dans tous les domaines du loisir, et dans tous les secteurs géographiques. Pour y arriver, il veut tirer le maximum des ressources dont il dispose, capital et personnel, et son plan d'action pour l'année en cours n'est rien de moins que de répondre aux besoins de la population régionale en matière de loisir. Mais le CRL ne construit pas d'arena, ni n'entraîne d'équipe de hockey, comme on le pense parfois.

Ses professionnels supervisent des dossiers régionaux, comme le plein air, l'information, les sports, et le socioculturel, mais ils sont aussi des agents de développement, au service des quatre secteurs géographiques, aidant ainsi les bénévoles et les autorités locales à organiser les loisirs populaires le plus efficacement possible.

Cette façon de procéder, qui oblige les professionnels à la polyvalence, ne permet cependant pas de couvrir efficacement certains territoires, comme le Haut du Lac, ni de coordonner aussi efficacement que souhaitable des activités en expansion comme le plein air, ou en éparpillément comme le sport.

Plus de ressources

Le Conseil régional des loisirs demande donc un

budget amélioré, pour réaliser son plan-programme 1978-79. Il souhaite pouvoir embaucher trois spécialistes nouveaux, et les accents seraient alors mis sur la concertation des milieux sportifs, la constance et la quantité de l'information comme support au développement en loisir, et les secteurs socioculturel et de plein air.

On souhaite donc faire passer le budget de près de \$300,000 en 1977-78 à plus de \$350,000 pendant l'année en cours. Pour y arriver, on espère une subvention de fonctionnement de quelque \$280,000 du gouvernement. Le petit doigt de certains observateurs laisse cependant entendre que le CRL pourra adjoindre un professionnel à son équipe de quatre, et qu'on affectera ce dernier venu à un secteur ou un domaine qui reste à déterminer par le conseil d'administration.

Fêtes populaires

Et les dirigeants du Conseil régional des loisirs profiteraient hier d'une conférence de presse pour lancer la troisième édition du Bottin des festivals populaires régionaux. On y trouve la liste, la description, le contenu, et les responsables de chacune des fêtes populaires qui doivent avoir lieu dans la région pendant l'année. On prévoit donc 18 festivals populaires, six festivals et compétitions sportives, et une activité diverse (le pageant aérien).

Incendiat

Un individu de La Baie, Jacques Thibeault, s'en est relativement bien tiré hier matin, en Cour des sessions de la paix, après s'être reconnu coupable de crime d'incendiat à une scierie de l'endroit.

Le juge a imposé deux mois de prison et un paiement mensuel de \$50, pendant trois ans, à la victime de l'incendie. Thibeault devra en outre répondre à une ordonnance de probation de trois ans.

Il a été établi qu'en allumant l'incendie criminel, le prévenu a causé pour environ une centaine de milliers de dollars de dommages. L'incident est survenu il y a quelques mois.

Stupéfiants

Dans une affaire de possession de drogue, le juge Louis-René Lagacé a imposé un mois de probation à Pierre Hovington.

Celui-ci a été trouvé, il y a environ deux ans et demi, en possession d'une quantité impressionnante de drogues et stupéfiants. Il avait 74 grammes de fentanyl, soit suffisamment pour produire environ 700 capsules, 174 capsules de la même drogue, 14 buvards de LSD et 50 grammes de haschisch.

Son procureur, Me Louis-Charles Fournier, a fait valoir que le crime dont son client s'était rendu coupable avait été commis il y a déjà longtemps et que depuis, Hovington était devenu un individu complètement transformé.

Facultés affaiblies

Un individu qui a comparu devant le tribunal hier matin pour conduite avec facultés affaiblies a provoqué quelques sourires dans l'assistance à l'indication du fait que l'alcootest subi par le prévenu lors de son arrestation marquait le niveau impressionnant de .35.

Son procureur a bien voulu admettre, un peu à la blague qu'il s'agissait d'un taux "un peu élevé". Il est ressorti que l'accusé avait une tendance certaine vers l'alcoolisme, ayant déjà dû faire face, par le passé, à d'autres accusations du même genre.

L'un des dossiers indiquait que le prévenu avait eu, dans le sang, un taux d'alcool de .40.

Le juge a imposé une amende de \$500.

Vois dans les chalets

Le juge Louis-René Lagacé rendra sa sentence ce matin dans le cas de Jules Vaillancourt et Guy-Marie Tremblay, de Jonquière, qui ont tous deux plaidé coupables à cinq accusations de vols avec effractions dans des chalets du lac Clair, à Falardeau. La valeur des marchandises alors dérobées atteignait quelques milliers de dollars.

Leur procureur, Me Louis-Charles Fournier, a exceptionnellement suggéré au juge une sentence discontinue de 30 jours.

À l'appui de sa requête, Me Fournier a soumis que ses clients ont maintenant complètement changé de genre de vie, qu'ils travaillent tous les deux, qu'ils ont plaidé coupables aux accusations qui pesaient contre eux et qu'ils avaient apporté une excellente collaboration à la police dans la recherche de la marchandise volée.

Le procureur de la Couronne, Me Claude Gagnon, a en quelque sorte confirmé les affirmations de la défense, indiquant que la collaboration des deux prévenus avec la police avait permis de retracer une bonne partie de la marchandise volée.

KAYASINO 1978

ILS SONT 79
Quelques acheteurs qui ont déjà souscrit

M. Guy Bélanger

SE PASSER — C'EST AU MAIL 170

M. CLAUDE DUFOR, Dolbeau	\$100.00
M. RAYMOND Vaillancourt, Arvida	\$100.00
M. JEAN-CLAUDE LAMAYE, Montréal	\$100.00
LES SAGUENIENS, Centre Georges-Vézina, Chicoutimi	\$100.00
M. GERMAIN MARTEL, Alma	\$100.00
EUGÈNE ALLARD L'ÉVE, Jonquière	\$100.00
M. MARCEL MORIN, Arvida	\$100.00
M. HERVEY TREMBLAY, Baguville	\$100.00
M. SYLVIO BOVIN, Chicoutimi	\$200.00
M. MARCEL DUCHAINE, Chicoutimi	\$100.00
M. JOSEPH-ARTHUR TREMBLAY, Roberval	\$100.00
M. GASTON CLAYE, St-Nazaire	\$100.00
M. PIERRE BROUSSEAU, Québec	\$100.00
M. PIERRE CARDINAL, Chicoutimi	\$100.00
M. EUGÈNE ALLARD, Jonquière	\$100.00
M. FRANÇOIS LAROCHE, Arvida	\$100.00
LES IMMEUBLES CENTRE-VILLE, Jonquière	\$400.00
M. ROBERT LACASSE, Jonquière	\$100.00
ME BERNARD LAPOINTE, Chicoutimi	\$100.00
M. GASTON TREMBLAY, Kenogami	\$100.00
DR RAYMOND CLAVEAU, Chicoutimi	\$100.00
M. DONA HOVINGTON, Kenogami	\$100.00
M. RAYMOND MARTEL, Kenogami	\$100.00
M. PIERRE CORMIER, Chicoutimi	\$100.00
M. GASTON BLACKBURN, Roberval	\$100.00

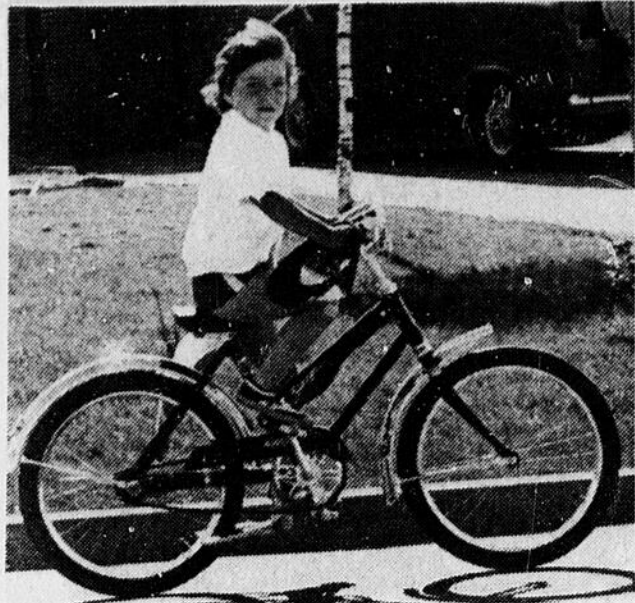
Nous vous présentons un des 79 croupiers qui vous solliciteront pour la vente des billets d'admission à la grande soirée de Kayasino qui aura lieu le samedi, 10 juin, à 20h00, au Mail 170 d'Arvida. Les fonds de cette soirée serviront au financement des pré-championnats du monde de canoë-kayak 1978 qui se tiendront, cet été, à Jonquière et à Desbiens.

Ce sera une soirée inoubliable. Le Mail 170 se transformera en véritable Las Vegas. Une soirée où vous pourrez gagner des millions de dollars (fictifs) et perdre pour une bonne cause \$100 (véritables).

Tous les joueurs intéressés à contribuer au financement de la compétition de canoë-kayak de cette année, peuvent réserver leur billet au bureau du comité organisateur, à 548-3138, M. Jean-Claude Larouche.

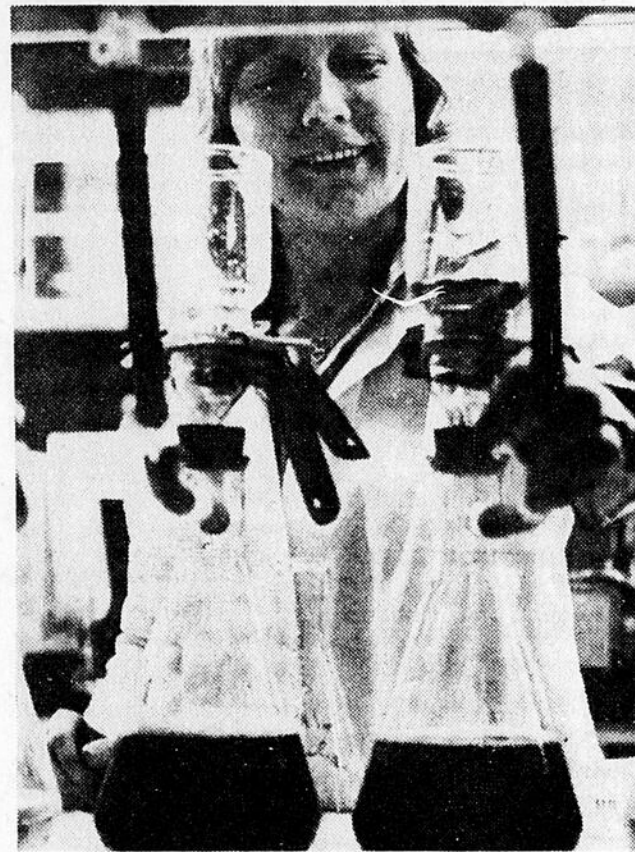
SE PASSER — C'EST AU MAIL 170 QUE CA VA

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



JOURNÉE DES CYCLISTES

Des manifestations auront lieu dans plusieurs villes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, demain, à l'occasion de la Journée internationale des cyclistes. Les amateurs de vélo sont de plus en plus revendicatifs et ils sont maintenant regroupés dans des clubs ou associations. Ils profiteront de cette journée mondiale pour distribuer des tracts sur les bienfaits de la circulation cycliste et sur le respect qu'on devrait porter aux habitués de la bécane. A Alma, un rassemblement aura lieu dans le parc Saint-Joseph, à 10h00, puis il y aura distribution de circulaires aux automobilistes et aux piétons; à midi, ce sera le pique-nique dans le parc Saint-Joseph; à 14h00, rassemblement sur le stationnement du CREPS, où il y aura clinique de mécanique et de sécurité. Cette journée, à Alma, est organisée par l'association "Roulavélo", un club sans but lucratif récemment fondé.



L'EXAMEN DU LAC SAINT-JEAN

Dans son dernier rapport, l'INRS (Institut national de la recherche scientifique), une créature de l'Université du Québec, écrit: "... Les recherches en laboratoire ont permis d'améliorer l'utilisation d'organismes et de chaînes alimentaires comme outils de diagnostic de la qualité des eaux. En télédétection, même si peu de progrès méthodologique a été accompli, certaines applications au lac Saint-Jean ont démontré le potentiel de cet outil. L'étude du lac Saint-Jean se poursuit cette année, non seulement par l'INRS, mais également par les chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi.

AUJOURD'HUI

Il y a 143 ans aujourd'hui, le 2 juin 1835, Phineas Taylor Barnum commençait avec son cirque sa première tournée des États-Unis. A partir de 1842, il connut le succès avec des numéros extravagants comme celui de la femme à barbe et avec la chanteuse Jenny Lind. Son entreprise fusionna en 1881 avec celle de J. A. Bailey. Il mourut en 1891. On lui attribue la phrase lapidaire "There's a sucker born every minute". (A chaque minute naît un pigeon).

1971 — Le brigadier John Donaldson devient le militaire américain le plus haut gradé à être accusé de crimes de guerre en Indochine, pour le meurtre de six civils vietnamiens.

1969 — Le porte-avions australien Melbourne et le contre-torpilleur américain Frank Evans entrent en collision au large de l'Australie; 74 matelots américains périssent.

1966 — La sonde américaine Surveyor I alunie en douceur et commence à transmettre vers la Terre des clichés de son satellite.

1965 — Des nouvelles font état du massacre d'otages européens par des rebelles au Congo ex-belge (Zaire). Explosion dans une mine de charbon au Fukuoaka, au Japon: près de 200 morts.

1949 — La Transjordanie devient le royaume hachémite de Jordanie.

1946 — Par référendum, les Italiens se prononcent pour la république en remplacement de la monarchie.

1941 — Rencontre Hitler-Mussolini au col du Brenner, entre l'Autriche et l'Italie.

1924 — Le Congrès confère la citoyenneté américaine à tous les Indiens des États-Unis.

1878 — Des extrémistes tentent d'assassiner l'empereur Guillaume Ier d'Allemagne et de Prusse.

1815 — Seize jours avant sa défaite de Waterloo, Buonaparte promulgue une constitution "libérale" en France.

DAMES FERMIERES

Le mouvement des Dames fermières, fait partie du comité d'action pour la promotion (et non protection, comme il était écrit dans une nouvelle publiée dans l'édition d'hier) de la jeunesse qui s'oppose à toutes mesures visant l'installation de comité d'avortement thérapeutique et "autres mesures irréversibles" dans les hôpitaux de la région. D'autre part, mentionnons que le colloque sur le respect de la vie aura lieu, le samedi 10 juin, à l'Ecole polyvalente Charles-Gravel de Chicoutimi, de 9h00 à 17h00.

ROBERT BOYD A L'ENTRAIDE

Un jeune industriel d'Alma, M. Robert Boyd, vient d'être nommé adjoint au directeur général de la Société immobilière des Caisses d'entraide économique du Québec, dont le siège social est à Alma. Il devient donc le collaborateur de M. Louis-Gaétan Fortin, auquel on a confié la tâche de bâtir cette société immobilière, en compagnie du conseil d'administration présidé par M. Gilles Brouillard, de Laval. M. Boyd, était auparavant l'un des dirigeants de l'entreprise Drainbec d'Alma.



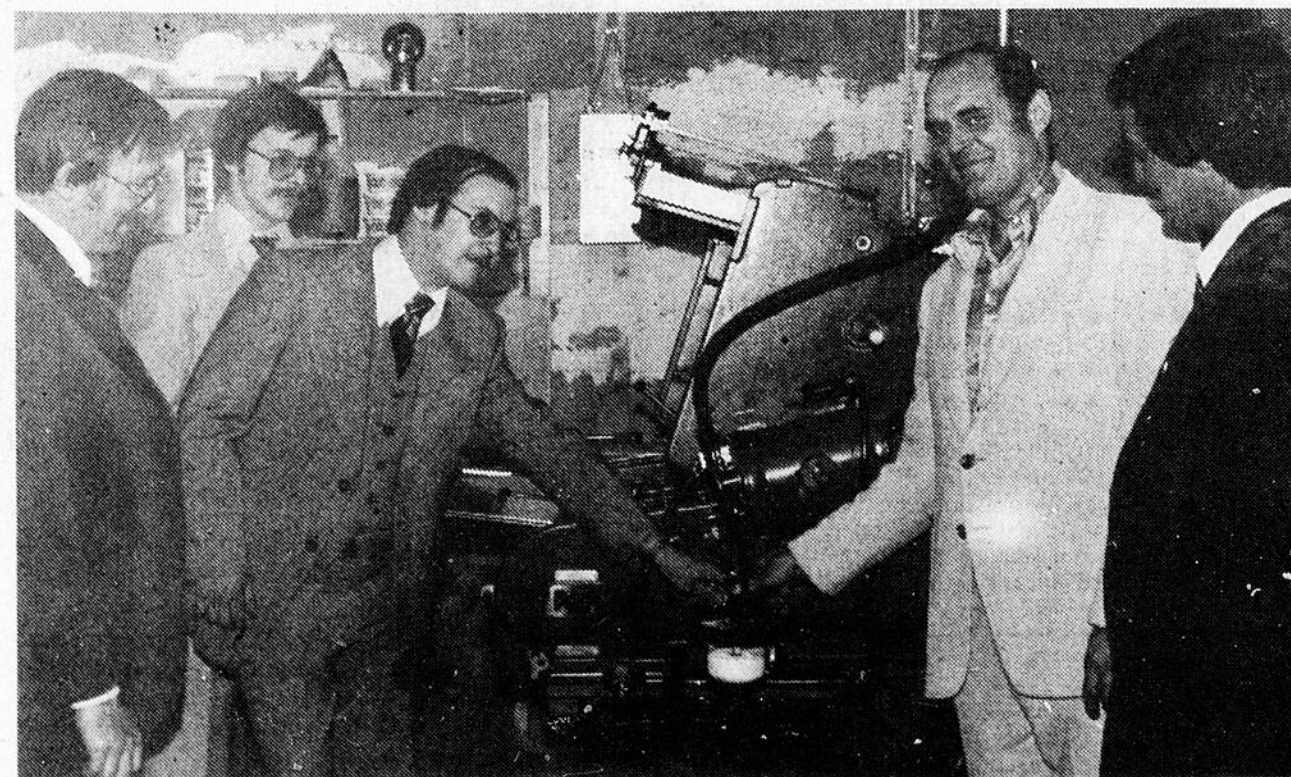
LA CAMPAGNE DU "OUI"

Dans le cadre de la campagne du référendum sur l'indépendance du Québec, on produit présentement un film intitulé "Relations France-Québec", qui sortira à l'automne. Cette production, réalisée au coût de \$90,000, est subventionnée à 60 pour cent par l'Institut du cinéma québécois, un organisme paragouvernemental. Le film projettera de nombreuses séquences de la visite du premier ministre René Lévesque à Paris. La photo nous montre d'ailleurs l'une des scènes retenues par le réalisateur. Il s'agit de la rencontre du premier ministre avec Philippe de Gaulle, le fils du célèbre général.



LES MEILLEURS

Trois marins de la région de Chicoutimi sont fiers d'arborer le trophée "Top gunnery" du Commandement maritime qu'a récemment gagné leur navire dont le port d'attache est à Halifax. Ce sont (de gauche à droite) le matelot de 2e classe J.-F. Girard, demeurant au 728, rue Delisle à Chicoutimi, traceur radariste; le sous-lieutenant J.-R. Thibault, demeurant au 1122, rue St-André à La Baie, spécialiste de l'armement; et le matelot de 2e classe J.-M. Desbiens, demeurant au 1082, 2e Rue à La Baie, spécialiste en mécanique. Tous trois servent à bord du destroyer porte-hélicoptères Skeena qui visitera plusieurs communautés québécoises situées le long du Saint-Laurent, le mois prochain.



NOUVELLE IMPRIMERIE

De nombreux invités ont assisté à l'inauguration de l'imprimerie Dolbeau Inc., qui a bénéficié dernièrement d'une subvention de \$31,675, du ministère de l'Expansion économique régionale.

L'investissement global de cette imprimerie, qui compte 5 employés, est de \$145,000 et les propriétaires ont obtenu également un prêt de la Banque fédérale de développement de l'ordre de \$60,000.



UNE REALITE

Avec la Base de Bagotville, l'aéroport municipal de Roberval est le seul endroit dans la région où l'on retrouve une station de météo du ministère fédéral des Transports.

Cette même station, qui sert avant tout les clients de la piste de Roberval, donne de l'emploi à huit personnes, dont six opérateurs de compétence reconnue.

Il faut souligner que Roberval est aussi le berceau de la navigation aérienne au Lac-Saint-Jean.



HARMONIE JEAN-DOLBEAU

Quelque 65 élèves de l'option Musique de l'Ecole polyvalente Jean-Dolbeau, ont été vivement applaudis lors de leur récital de fin d'année. 35 élèves font partie de l'harmonie et 30 sont dans la section des guitares.

C'est le Frère Jacques Guay qui dirige cet ensemble depuis sept ans. On le voit ici lors du récital.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Le Père MICHEL TREMBLAY, Assomptiste, avec l'autorisation de son supérieur régional, est nommé aumônier à la Maison-Mère des Soeurs Notre-Dame du Bon-Conseil. Il remplace à ce poste le Père Jean-Paul Trotter, qui retourne en mission.

L'abbé EDOUARD VILLENEUVE, sans préjudice de ses fonctions au Centre-Dieu de Place du Royaume, est nommé curé de la nouvelle paroisse Notre-Dame du Royaume, détachée de la paroisse de la Cathédrale.

L'abbé SERGE HARVEY, de retour des études, demeure attaché au séminaire Marie-Reine-du-Clergé. M. ALAIN ROUSSEAU, diacre, est nommé membre de l'équipe de pastorale de St-Félicien.

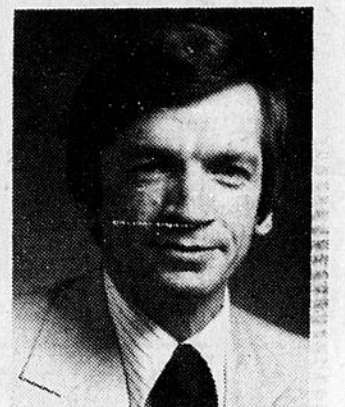
Le Père JEAN GAUDIARD, des Missionnaires de la Consolata, avec l'autorisation de son supérieur, est nommé membre de l'équipe pastorale de St-Félicien.

ELUES AU CAFMQ

Lise Gagnon, d'Alma et Thérèse Desbiens, de Jonquière, ont été élues au conseil d'administration du Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec, à l'issue du congrès tenu à Montréal.

A QUEBEC-CANADA

M. Aurèle Bolly, comptable agréé de la ville d'Alma, a été nommé président régional du mouvement Québec-Canada, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De ce fait, monsieur Bolly siégera au conseil d'administration de Québec-Canada. Monsieur Bolly est un ancien membre du bureau du vérificateur général attaché à la surveillance de l'application des ententes



LA MUSIQUE NORD-AMERICAINE

A compter de demain, à 10h00 et en reprise lundi à 13h00, les habitués de CBJ-FM 100,9 auront l'occasion de suivre une nouvelle série hebdomadaire intitulée "La musique nord-américaine au Québec", animée par Robert-Guy Scully qui fera ainsi l'historique de la "country music" de chez nous. Ces émissions donneront la chance d'entendre Lévis Boulianne, Roland Lebrun, Marcel Martel et Oscar Thiffault, ainsi que plusieurs autres spécialistes du genre.

AMIS DE LA NATURE

Tous les amis de la nature et les botanistes sont invités à écouter la série intitulée "Bestiaires de l'été" et présentée sur le réseau FM de Radio-Canada, à compter de 13h00 aujourd'hui. En provenance de Québec, cette série fera connaître aux intéressés une multitude d'oiseaux du Québec et chaque émission sera en reprise le dimanche matin, à 10h00. Aujourd'hui, on parlera du huard.



VISITE A LG-3

Quelque 31 personnes ont visité cette semaine les chantiers de LG-3 de la Baie James. Cette visite s'inscrivait dans le cadre des activités des visites industrielles de la Chambre de commerce du secteur de Dolbeau, dont le responsable est M. Gérard Lamothe. Cette photo nous montre le groupe au départ, à l'aéroport de St-Méthode, près de l'avion d'Air Caravane.



LES CAMIONNETTES DE BELL

La traditionnelle camionnette verte, identifiée à Bell Canada depuis des générations, disparaît graduellement de la scène québécoise pour céder la place à des véhicules de service d'allure entièrement nouvelle. En effet, d'ici la fin de l'année, plus d'une centaine de camionnettes, peintes en gris métallique et ceinturées d'une large bande bleue encre à la hauteur des vitres, sillonneront les routes du Québec. Quelques-unes d'entre elles parcourent déjà celles de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces véhicules, destinés à l'installation et aux réparations du service téléphonique, ont été conçus pour être hautement sécuritaires, particulièrement la nuit, car leur couleur métallique reflète légèrement dans l'obscurité.

PRODIGIEUSE MACHINE

Quelque 25 articulations différentes permettent à la main d'effectuer 58 mouvements différents, ce qui en fait l'instrument le plus complexe du corps humain.

SOIREE D'HOMMAGE

C'est ce soir, à compter de 19h00, à l'Hôtel Chicoutimi, que les membres du Cercle de presse du Saguenay, participeront à une soirée d'hommage en l'honneur d'un confrère du monde journalistique, M. Ludovic Simard, qui prenait récemment sa retraite après avoir œuvré durant 31 ans dans





CUEILLETTE — René Pratte montre quelques-unes des nombreuses canettes qu'il a retirées des eaux de la Rivière Noire à Cartierville et des eaux du fleuve Saint-Laurent. M. Pratte estime que le gouvernement québécois devrait imposer des amendes plus sévères aux gens qui jettent si insouciamment leurs canettes vides.

(Téléphoto PC)

Procès de Lefort

Dossier retiré des mains du juge René Crochetière

MONTREAL (PC) — La sérénité du délibéré d'un juge s'accorde assez mal de la surveillance policière, a déclaré le juge René Lefort, de la Cour supérieure, en interdisant à son collègue, le juge René Crochetière, de la Cour des sessions, de s'occuper du cas de Eugène Lefort, co-accusé avec Marcel Salvail dans une affaire d'extorsion, et en ordonnant la tenue d'un nouveau procès.

Dans cette affaire, Lefort et Salvail étaient accusés d'avoir pris part à quatre extorsions totalisant \$1,000 aux dépens de M. Georges Giguère, propriétaire du Cabaret social, à Shawinigan.

Après que la cause de Lefort fut entendue, toute la preuve fut versée dans le cas de Salvail et le juge Crochetière avait jugé pré-

férable de délibérer avant de rendre jugement.

Cette période coïncidait avec les "préparatifs" de la CECO pour ses futures audiences sur Marcel Salvail, à Sorel. Dans le cours de ses travaux, le sergent Carmel Patry, de la Sûreté du Québec, avait appris d'un informateur que Salvail se vantait d'être éventuellement acquitté, parce que des menaces avaient été proférées au juge Crochetière. C'est sur la foi de cette information que le policier s'était rendu auprès de ce magistrat.

La Cour supérieure estime que ce seul geste du policier pourrait avoir une influence sur le jugement éventuel, puisque le tribunal pouvait fort bien être défavorablement impressionné par la prétention de Salvail. De plus, le

juge Letarte croit qu'un public éclairé pourrait logiquement assimiler la démarche du sergent Patry à une tentative induite d'influencer le jugement de la Cour des sessions.

Tout le dossier de Lefort est donc retiré des mains du juge Crochetière et l'accusé devra maintenant se présenter, dès aujourd'hui, devant un autre juge de la Cour des sessions, où il faudra reprendre tout le procès. Et comme la même preuve devrait être versée au dossier de Salvail, il deviendra maintenant inutile pour ce dernier de se présenter, le 9 juin prochain, devant le juge Crochetière, qui devait faire connaître son jugement.

La requête en Cour supérieure avait été déposée par Me Frank Shoofey au nom d'Eugène Lefort.

Université de Sherbrooke

Tour de passe-passe permettant d'éviter le régime d'austérité

SHERBROOKE (PC) — L'Université de Sherbrooke puisera un montant de \$2 millions dans les surplus accumulés ces trois dernières années et devant servir à son programme de développement, pour présenter un budget équilibré de \$59,541,615 et laisser le régime d'austérité sur le pas de la porte encore une année.

Souffrant de la réduction du taux de croissance des subventions annoncées en avril par le ministre des Finances, de la réduction du taux de croissance de la clientèle qui passera de 6.6 pour cent à 2.5 pour cent l'an prochain, du resserrement des règles budgétaires entraînant le gel à son niveau actuel des dépenses autres que salariales, le budget d'opération 1978-79 de l'Université de Sherbrooke et les surplus accumulés ces dernières années, selon M. Claude Hamel, vice-recteur à l'administration.

En rendant public son budget, M. Hamel a affirmé que la réduction du taux de croissance des subventions représentée environ deux pour cent de la subvention gouvernementale ou une perte de \$908,500. Par ailleurs, le resserrement des règles budgétaires coûterait un autre \$400,000 à l'Université de Sherbrooke.

Selon M. Hamel, l'université vivra une année difficile mais connaîtra un régime d'austérité l'an prochain si le ministre Jacques Parizeau rend permanente sa réduction du taux de croissance des subventions.

Grâce à ses surplus, l'université a réussi à reconstruire l'année prochaine toutes ses activités, sans devoir jouer du couteau dans les programmes, mais elle ne pourra répéter ce tour de passe-passe.

continuera à éponger une part du déficit avec un montant de \$3,020,160.

Par rapport au budget de 1977-78 qui atteignant \$54.4 millions, les dépenses de l'enseignement connaîtront une hausse de 10.8 pour cent et atteindront \$31,839,125. Les dépenses consacrées directement à la recherche atteindront \$7,977,000 millions et représenteront 13.4 pour cent du total du budget de l'université de 25 pour cent du budget de l'enseignement régulier.

Les services académiques et administratifs accapareront une somme de \$14.5 millions et l'université versera \$500,000 à titre de remboursement du prêt de 10 ans accordé par le ministère de l'Éducation pour éliminer le déficit accumulé.

Selon M. Hamel, les coupures gouvernementales et le sacrifice des surplus accumulés ainsi rendu nécessaire ralentiront le rythme de croissance de l'université sans pour autant le paralyser complètement cette année.

Ainsi, la recherche continuera de bénéficier de certaines subventions non renouvelables puisées dans ce qui restera des surplus, des fonds seront consacrés à la révision des programmes de formation des maîtres, des fonds seront consacrés à l'amélioration de la collection de la bibliothèque et l'on continuera d'élargir le secteur de la formation paramédicale avec l'ouverture du baccalauréat en sciences infirmières en septembre et la création prochaine d'un baccalauréat en biochimie.

Cegeps et universités

Autres tergiversations sur la valeur des DEC

MONTREAL (PC) — Le directeur général du cégep du Vieux-Montréal, M. Robert Sylvestre, témoignant mercredi devant la Commission d'étude sur les universités (CEU), s'en est pris au secret entretenu par les "universitaires" sur leurs divers critères d'admission qui souvent varient au gré des départements. "Les étudiants, les cégeps et le public sont en droit de connaître ces critères", a-t-il dit, en ajoutant que la situation qui prévaut actuellement suscite frustration et mécontentement chez les étudiants.

"Le DEC (Diplôme d'études collégiales) ne doit-il pas être pour l'université la garantie de l'atteinte des objectifs de niveau collégial et son détenteur ne doit-il pas être admissible à l'université de quelque cégep qu'il provienne? Si tel est le cas et, à fortiori, du fait même que l'Etat sanctionne le DEC, qu'est-il besoin d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle nationale?", demande le cégep en lançant sur le tapis du même coup une foule de questions souvent posées et au cœur desquelles repose la crédibilité des cégeps.

En fait, M. Sylvestre n'a pas seulement parlé de la fragilité des relations cégeps-universités — il croit que le mandat de CLESEC est insuffisant et que d'autres structures doivent venir renforcer la coordination — mais il a aussi exprimé ses craintes de voir l'université gênée par la présence des cégeps. La CEU a assuré M. Sylvestre que tel n'était pas le cas et que l'université ne prétendait pas au monopole de l'enseignement post-secondaire ou même su-

périeur, notamment dans le domaine convoité de l'éducation aux adultes.

Echange animé

En fait, ce que demande avant tout le cégep du Vieux-Montréal, c'est que l'université reconnaisse une fois pour toutes les DEC. Et pour soutenir sa critique d'une université qui tend à "tergiverser sur la valeur du DEC, M. Sylvestre rappelle que l'université tend à être pour le moins laxiste quand il s'agit d'admettre des étudiants adultes.

Admission

Tout ce problème d'admission à l'université n'est pas nouveau et a donné lieu à un échange animé entre les membres de la commission d'étude et ceux du cégep (outre le directeur général, le directeur des services pédagogiques et le secrétaire général ont assisté à la rencontre). Et M. Sylvestre s'est bien vite vu rappeler que la valeur des diplômes est loin d'être égale d'un cégep à l'autre.

Pour Mme Anita Caron, membre du comité de la commission qui étudie plus particulièrement la formation et le perfectionnement des maîtres, a expliqué qu'à la faculté de droit de l'Université de Montréal, où elle enseigne, le système de sélection est basé sur la présomption que tous les cégeps sont égaux; une cote est établie et toutes les notes sont ordonnées pour ne faire qu'une liste unique.

Et bien, a-t-elle dit, un tel système, surtout s'il est connu du public, fait que tous les étudiants désireux de s'inscrire en droit iront dans les cégeps où c'est plus "facile".

Projet de réforme au second plan

Objectif immédiat de Burns: se refaire une santé de fer

MONTREAL (PC) — Le ministre Robert Burns a rejoint depuis maintenant près de deux semaines les rangs des non-fumeurs. Dans une entrevue téléphonique exclusive à Montréal-Matin qu'il accordait de sa chambre d'hôpital, le ministre d'État à la réforme parlementaire et électorale et leader parlementaire proclamait haut et fort son bon coup. "C'est une grande victoire pour moi, j'ai cessé de fumer depuis le 19 mai."

Très sérieux avertissement

Déçu de ne pouvoir sortir de l'hôpital mercredi, tel que promis par son cardiologue un peu plus tôt cette semaine, M. Burns expliquait ce retard comme étant une précaution. "J'ai subi un infarctus mineur et ce n'est pas encore complètement cicatrisé."

En principe, il devrait quitter l'hôpital, samedi. Il avait cependant avoir pris cet avertissement très au sérieux. "Jusqu'à l'automne, je suivrai les conseils de mon médecin; je profiterai de longue vacances au Québec, comme le suggère mon ministre préféré, celui du Tourisme, Chasse et Pêche", affirme-t-il sur un ton blagueur.

Reconnaissant qu'il travaillait très fort avant ses problèmes de santé, M. Burns expliquait: "Si on m'avait demandé de parier sur le premier membre du cabinet qui serait malade, j'aurais sûrement affirmé que je serais le dernier. Moi je suis un gars heureux dans ma vie personnelle et j'avais une santé de fer. Je n'étais pas stressé, mais je mangeais mal et dormais peu. C'est peut-être là le problème." Et tout en jasant, il avait que ses journées débutaient vers 8 heures 30 pour se terminer un heure du matin.

"Pas pour fermer les bars," ajoutait-il sur un ton sérieux.

De retour à l'automne?

Quant à son avenir politique, pour le moment, M. Burns n'envisage pas de changement immédiat. "Ceux qui ont été nommés pour me remplacer, M. Charron comme leader parlementaire et M. Bédard à la réforme parlementaire et électorale accomplissent un très bon travail."

Même si, en principe, M. Burns ne doit pas travailler, il admet, un peu comme un petit garçon pris en défaut, que principalement dans le cas du projet de loi sur la réforme parlementaire, lui et M. Bédard forment un bon "team". Parlant de son collègue Bédard, M. Burns ajoute: "Il a beaucoup de talent, il sait répondre aux questions... et sur l'entretemps, je peux lui refiler les tuyaux."

Le projet pourra-t-il être présenté à la troisième lecture avant la fin de la session? M. Burns affirme qu'il faudrait presser le pas, mais que rien n'est impossible et que si l'étude article par article est terminée en commission parlementaire, on ne retarderait pas indûment la présentation du projet de loi.

Servides déficitaires

Quant aux services déficitaires comme les services aux étudiants ou le Centre culturel, les services auxiliaires et le Centre sportif qui, en principe, devraient s'autofinancer, l'université

SPECIAL

POUR LE PRIX DE

21

\$6.50

Médaille de fileton mignon boeuf "Al"

Servi avec sauce au vin, pommes de terre, au choix, pain, beurre.

Place du Royaume

Tous les samedis de 5h00 à minuit

Une occasion pour les coureuses d'aubaines!

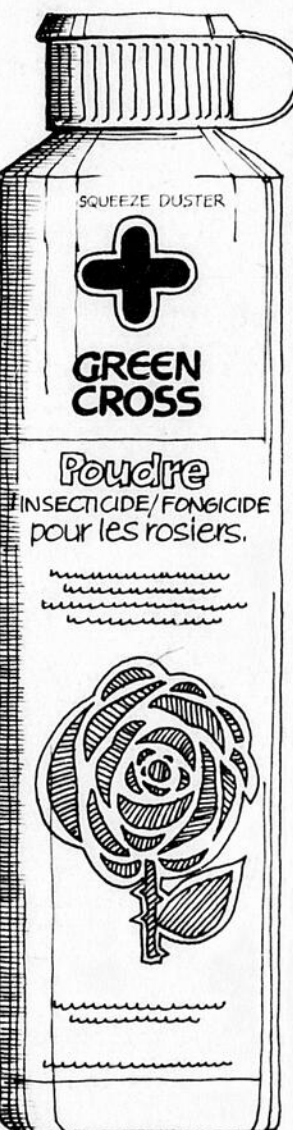
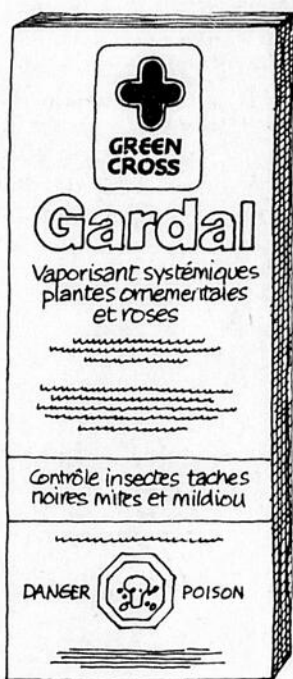
Boucles d'oreilles en or à 40% de rabais

Vaste choix de jolies boucles d'oreilles de styles et de modèles variés. Quelques-unes sont en or jaune 14ct, d'autres sont en 10ct. Avec **40% de rabais** sur les prix courants, vous faites une affaire! Profitez-en, c'est une occasion en or! Réduites de **40%**, quelques-unes ne coûtent que **\$12.00!**

(Illustration plus grande que nature)

BIRKS
JOAILLIERS

PLACE DU ROYAUME — TEL.: 549-5595



Pourtant, vos belles roses perdront vite leur beauté si vous ne les protégez pas. Défendez-les contre les pucerons, les mites, les insectes broyeurs, la tache noire, le mildiou et quantité d'autres petites pestes affamées en utilisant Gardal de Green Cross ou la Poudre pour rosiers de Green Cross. Et pour nourrir vos rosiers, appliquez-y notre Engrais à roses, L'Engrais à roses, la Poudre pour rosiers et le Gardal vaporisant pour roses et plantes ornementales sont indispensables aux beaux jardins.



CJPM

VENDREDI, 2 JUIN

10.30 Fanfan Dédé	17.30 Parle parle, jase jase
11.00 La famille Stone	18.30 Studio six
11.30 Pour vous mesdames	19.00 Elvis Presley
12.00 A votre service	21.00 Les annuaires de Marie
12.15 Les nouvelles du midi	21.30 L'union fait la force
12.30 Émission locale	22.00 La Corne d'Abondance
13.00 Y'a du soleil	22.15 Région 02
15.00 Cinéma:	22.30 Les nouvelles TVA
"A venir"	23.00 Dernière édition
16.30 Les nouveaux Tannants	23.10 Fin de soirée:
	"A venir"

SAMEDI, 3 JUIN

11.00 La famille Stone	18.00 Soirée canadienne
11.30 Voyage au fond des mers	19.00 Et ça tourne
12.30 Samedi midi	20.00 Les grands spectacles:
14.30 Samedi sports	"A venir"
15.00 Télé-revue	22.00 Série
15.30 La famille Stone	23.00 Les nouvelles TVA
16.00 Ciné-aventure:	23.00 Dernière édition
"A venir"	23.10 Fin de soirée:
	"A venir"

CKRS

VENDREDI 2 JUIN 1978

8.25 Mire et 1,000 cycles	15.45 Au soleil à 5 cents
8.40 Mire et musique	16.00 Bobino
8.43 Ouverture du poste: Je m'arrête	16.30 Le Gutenberg
8.45 Cinéastes de la faune	17.00 Cinéma de 5 heures:
9.15 Les cent tours de Centour	"Jordan le révolté"
9.30 Les Oraliens	18.50 Au fil de l'actualité
9.45 En mouvement	19.00 Les belles histoires
10.00 Tam Tam	20.00 Dossier pour un homme ordinaire
10.15 Virginie	20.31 Forum
10.30 Magazine express	21.30 Consommateurs avertis
11.00 Les trouvailles de Clémence	22.30 Téléjournal national international et provincial
11.30 Au milieu du jour	23.00 Nouvelles du sport
12.30 Les Coqueluches	23.10 Cinéma:
13.31 Téléjournal	"La petite maison de thé"
13.36 Femme d'aujourd'hui	00.30 Ciné-club:
14.31 Les ateliers	"Une belle fille comme moi"
15.45 Du soleil à 5 cents	

SAMEDI 3 JUIN 1978

8.30 Mire et 1,000 cycles	15.00 Jo'Anne et Jerry
8.45 Mire et musique	15.30 Dans tous les cantons
8.58 Ouverture du poste: Je m'arrête	16.00 Univers des sports
9.00 Heidi	16.00 Lawrence Welk Show
9.30 Wickle	19.00 La femme bionique
10.00 Ces merveilleux sur-hommes	20.01 A communiquer
10.30 Joe le fugitif	20.31 Cinéma:
11.00 Es-tu d'accord	"Columbo: la montre témoin"
11.30 Téléjeans	22.30 Téléjournal
12.00 La semaine parlementaire	22.45 Nouvelles du sport
13.00 Roquet Belles Orelles	23.00 Politique fédérale "P.C."
13.31 Aux frontières du connu	23.09 Cinéma:
14.00 La dérive des continents	"Etat de siège"
	00.30 Ciné-club:
	"Le grand sabordage"

CBJET

(CANAL 5)

VENDREDI, 2 JUIN 1978

8.45 Regional News	17.00 Celebrity Cooks
9.00 In Touch	17.30 All in the Family
10.00 The Friendly Giant	18.00 The City at Six
10.15 Bonjour, Bon Jour	19.03 The Mary Tyler Moore Show
10.30 Mr. Dressup	19.30 In the Public Eye
11.00 Sesame Street	20.00 Robin's Nest
12.00 CBC Good Afternoon	20.30 On Our Own
12.04 Tattletales	21.00 Comin' Up Country
12.30 Ryan's Hope	22.00 Bearcats
13.00 The Bob McLean Show	23.00 The National
14.00 Heritage	23.22 The City Tonight
14.30 The Edge of Night	23.40 Thriller
15.00 High Hopes	1.10 Ciné-Six:
15.30 30 from Winnipeg	"C.C. and Company"
16.00 Klashanie	
16.30 Friday After School	

SAMEDI, 3 JUIN 1978

10.00 Parade	18.00 CBC Saturday Evening News
11.00 Saturday Morning Adventure	18.30 Sun Parlor Country
11.30 Quiz Kids	19.00 The Muppet Show
12.00 Sesame Street	19.30 The Two Ronnies
13.00 Northerners	20.00 Aberfan
13.30 Wild Kingdom	21.00 Kennedy's Don't Cry
14.00 V.I.P.	23.00 The National
14.30 Mr. Chips	23.15 The City Tonight
15.00 Space 1999	23.31 Ciné-Six:
16.00 Peter Jackson Classic	"The Running Man"

SUR LE CABLE

TELEVISION COMMUNAUTAIRE

VENDREDI, 2 JUIN

8.15 Contact
10.00 Cercle de presse
11.00 Allô les jeunes
12.00 Contact
13.00 Contact
21.00 La vie municipale de Chicoutimi
21.30 La vie municipale de Jonquière

SAMEDI, 3 JUIN

8.15 Contact
12.00 Contact
14.00 Conseil de ville de Jonquière ou de Chicoutimi
17.30 Contact
19.00 Cercle de presse

RADIO-QUEBEC

(CANAL 8)

En raison du conflit de travail à Radio-Québec, il nous est impossible de vous présenter la programmation régulière de ce canal.

CJBR

(CANAL 3)

VENDREDI, 2 JUIN 1978

9.15 Les cent tours de Centour	16.00 Bobino
9.30 Les Oraliens	16.30 Le Gutenberg
9.45 En mouvement	17.00 L'heure de pointe
10.00 Tam-Tam	18.00 Ce soir régional
10.15 Virginie	19.00 Les belles histoires
10.30 Magazine-express	20.00 Point de contact
11.00 Les trouvailles de Clémence	20.30 Forum
11.30 Témoignages	21.30 J.O.
12.00 Sésame	22.00 A communiquer
12.30 Les Coqueluches	23.00 Téléjournal
13.30 Téléjournal	23.10 Cinéma:
13.35 Femme d'aujourd'hui	"La petite maison de thé"
14.30 Les ateliers	00.30 Ciné-club:
15.30 Au jardin de Pierrot	"Une belle fille comme moi"
15.45 Du soleil à cinq cents	

SAMEDI, 3 JUIN 1978

9.00 Heidi	18.30 Téléjournal
9.30 Wickle	18.35 Ici, ailleurs
10.00 Temporel	19.00 La femme bionique
10.30 Joe le fugitif	20.00 A communiquer
11.00 Es-tu d'accord?	20.30 Festival du cinéma canadien
12.00 Semaine parlementaire	22.30 Téléjournal
13.00 Les héros du samedi	23.00 Politique fédérale
14.00 A communiquer	23.10 Cinéma:
15.00 Bagatelle	"Etat de siège"
16.00 L'univers des sports	00.30 Ciné-club:
18.00 Génies en herbe	"Le grand sabordage"

WEZF

(CANAL 7)

VENDREDI, 2 JUIN 1978

6.00 Good Morning Jesus	16.30 The Merv Griffin Show
7.00 Good Morning America	18.00 News
9.00 PTL Club	18.30 The Flintstones
11.00 Happy Days	19.00 The Andy Griffith Show
11.30 Family Feud	19.30 Bewitched
12.00 \$20,000 Pyramid	20.00 Special - Roll of Thunder, Hear my Cry
12.30 Ryan's Hope	21.00 A communiquer
13.00 All my children	22.30 Red Sox Baseball:
14.00 One Life to Live	"Boston vs Californie"
15.00 General Hospital	
16.00 The Edge of Night	

SAMEDI, 3 JUIN 1978

7.00 The Flintstones	17.00 Wide World of Sports
7.30 The Way We Should Go	19.00 Saturday News
8.00 All New Superfriends Hour	19.30 God's Country
9.00 Scooby's Left-A-Lympics	20.00 ABC Special:
11.00 Kroffts Super Show	"Roll of Thunder Hear my Cry"
12.00 Dynamutt	21.00 Good Morning Jesus Telethon
12.30 American Bandstand	
13.30 Good Morning Jesus Telethon	

CFCF

(CANAL 11)

VENDREDI, 2 JUIN 1978

6.00 University of the Air	17.00 The Price is Right
6.30 Morning Exercises	18.00 Pulse
7.00 Canada A.M.	19.00 Good Times
9.00 Romper Room	19.30 Julie
9.30 100 Huntley Street	20.00 The Predators
11.00 Ed Allen	20.30 The Rockford Files
11.30 The Community	22.00 Quincy
12.00 The Flintstones	23.00 CTV National News
12.30 The Art of Cooking	23.21 Pulse
13.00 Definition	00.00 The Twelve Midnight Movie:
13.30 McGowan and Co.	Programme double
14.00 The Alan Hamel Show	"Mary Queen of Scots"
15.00 Another World	"Emergency: Publicity Sound"
16.00 Match Game '78	
16.30 It's your Move	

SAMEDI, 3 JUIN 1978

6.00 University of the Air	15.00 100 Huntley Street
7.00 Let's Go	19.00 Academy Performance:
7.30 George	"Vegas"
8.00 Kum Kum	22.30 The Editors
8.30 Dynamutt	23.00 The National News
9.00 Rocket Robinhood	23.21 Pulse
9.30 The Flintstones	00.00 The Twelve Midnight Movie:
10.00 Kidstuff	Programme double:
11.00 National Geographic Specials	"The Laughing Policeman" - "Emergency"
12.00 Bugs Bunny/ Roadrunner Show	

FILMS A CFCF

VENDREDI, 2 JUIN: 00h00

"MARY, QUEEN OF SCOTS" — G.-B. 1971. Drame historique de C. Jarrold avec Vanessa Redgrave, Glenda Jackson et Nigel Davenport. — Le destin tragique de Marie Stuart, reine d'Ecosse, et ses démêlés avec Elizabeth

d'Angleterre. — Dédale d'intrigues un peu touffu. Evocation historique intéressante et fastueuse. Rythme soutenu. Mise en scène soignée. Excellente interprétation. — A.

DIMANCHE, 4 JUIN 1978

6.00 The Church	7.30 Day of Discovery	9.30 Jimmy Swaggart	19.00 Nancy Drew-Hardy
6.30 Crossroads	8.00 Rex Humbard	10.00 Hellenic Program	Boys Mysteries
7.00 Garner Ted Armstrong	9.00 Oral Roberts	10.30 Teledominica	20.00 Project UFO
		13.00 Sunday Theatre:	21.00 Kojak
		"Treasure Island"	22.00 Canada: Five Portraits
		15.00 In View	23.00 The National News
		15.30 Question Period	23.21 Pulse
		16.00 Kemper Open Golf	00.00 The Twelve Midnight Movie:
		18.00 Swiss Family Robinson	"Slaughterhouse House"
		18.30 Travel '78	



SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE

VENDREDI, 2 JUIN 1978

SOBRIETE UN ART DE VIVRE: 15 min.

Cette série traite des problèmes d'alcoolisme, drogue et toxicomanie. L'animateur de cette émission est le père Emilien Carrier.

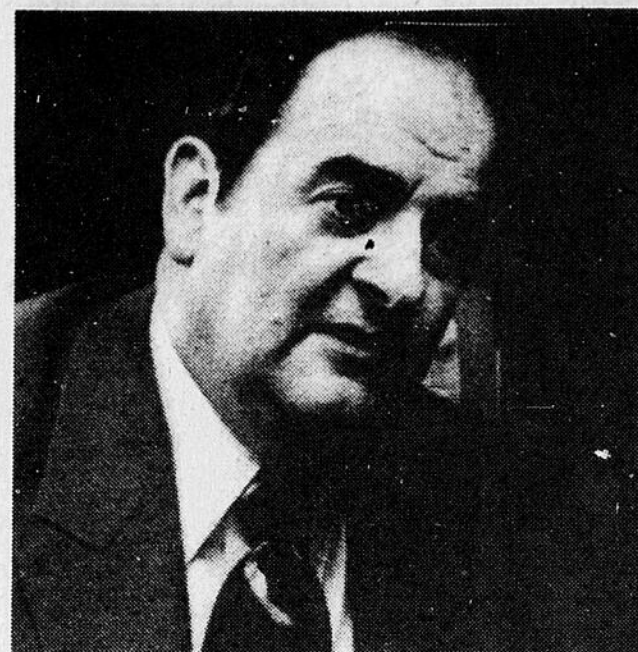
DIFFUSION: dimanche, 13h15, mercredi, 19h00, jeudi, 10h30.

Tél: 545-1112 Disponibilité des services à la Ville de Chicoutimi et de la Ville de Jonquière

Câblodistribution

Keating reconnaît les fautes d'une réglementation unique

MONTREAL (PC) — Nouvellement élu président du conseil d'administration de l'Association canadienne de télévision par câble, (ACTC), M. Charles Keating, de Dart-



Charles Keating

La CEQ dénonce les mesures prévues par le projet de loi 92

QUEBEC (PC) — Les 200 membres du Conseil général de la CEQ ont rejeté hier l'institutionnalisation des consultations populaires prévue par le projet de loi 92 et ont réclamé que le référendum sur l'indépendance fasse l'objet d'une loi spéciale.

Citant en exemple le cas du Chili et de l'Egypte, le Conseil général de la Centrale des enseignants du Québec juge que les référendums servent aux gouvernements à se retrancher derrière des apparences de démocratie. Il voit l'utilisation de consultations populaires comme un danger dans un contexte de faiblesse parlementaire et de puissance de l'exécutif.

L'instance consultative de la CEQ a par ailleurs adopté deux autres recommandations stipulant que les organisations syndicales et populaires devraient avoir le droit d'utiliser leurs fonds comme elles l'entendent lors de la campagne pré-référendaire, mais qu'on devrait interdire aux compagnies et aux sociétés financières de contribuer à cette campagne.

Selon le président de la centrale, M. Yvon Charbonneau, ces revendications s'expliquent du fait que les syndicats sont des organismes démocratiques menés par la base, tandis que les compagnies et les institutions financières ne sont gérées par rien d'autre que le capital.

Le projet de loi 92 présenté par le ministre d'Etat à la réforme parlementaire, M. Robert Burns, prévoit que seuls les partis politiques et les électeurs à titre individuel pourront verser des contributions au fonds du référendum.

Le projet 92 suit en cela les dispositions de la loi 2 sur le financement des partis politiques, qui refuse aux personnes morales — organismes de tous genres, syndicats, compagnies — de contribuer aux caisses électorales des partis.

La centrale considère que les travailleurs ont des intérêts à défendre dans une campagne référendaire sur l'indépendance et dans la modification des institutions politiques. Et, d'autre part, elle juge "indécent" que des travailleurs regroupés démocratiquement soient traités sur le même pied que les entreprises financières et commerciales.

mouth, Nouvelle-Ecosse, a déclaré que l'industrie du câble, qui compte atteindre les \$300 millions de revenus bruts au cours de 1978, tout en souhaitant le moins de réglementation possible, est prête à s'adapter à la situation qui pourrait créer une délégation de pouvoirs par le gouvernement fédéral aux provinces.

Dans une conférence de presse hier, immédiatement après son élection, M. Keating, qui est également président de Loto-Canada, a dit que l'ACTC n'a pas l'intention de prendre l'initiative de l'organisation de regroupements régionaux de ses membres dans les différentes provinces. Mais l'association est prête à aider ceux qui veulent le faire.

Actuellement la province de Québec est la seule où les câblodistributeurs sont regroupés en association régionale, l'Association des câblodistributeurs du Québec, qui existe depuis 1974.

Rôle unique

M. Keating a reconnu que l'un des éléments du problème du Canada réside dans l'étendue de son territoire, ce qui fait qu'il peut arriver qu'une réglementation unique pour le pays ne puisse répondre totalement aux besoins particuliers de chacune des régions du pays.

Le nouveau président de l'ACTC estime que les grandes priorités de l'industrie concernent d'abord la révision du projet de loi C-24 présentement devant la Chambre des communes, pour y inclure une section qui reconnaît le caractère unique de la câblodistribution. M. Keating revendique pour l'industrie de la câblodistribution une appartenance à part entière au monde des communications. Elle ne doit pas être considérée ni comme un auxiliaire supplémentaire au système fédéral de radiodiffusion, ni comme une extension d'un système de transmissions des télécommunications réglementé par les provinces.

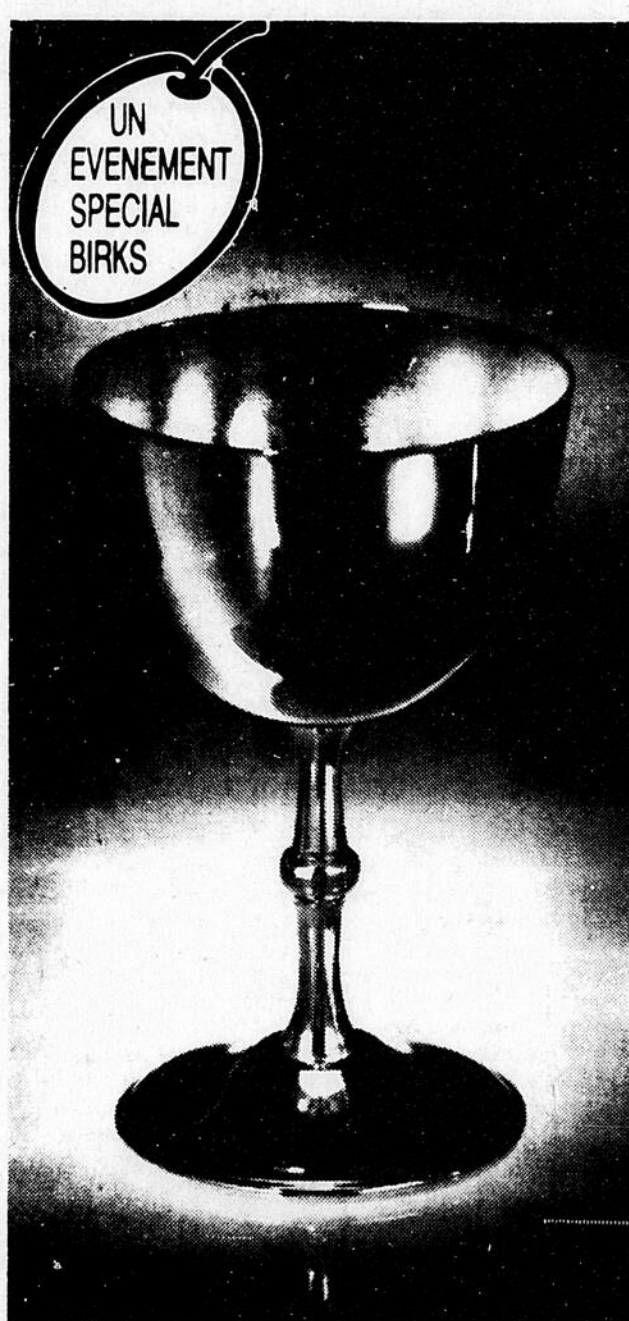
D'autre part, dès la première réunion du conseil d'administration de l'ACTC vendredi à Montréal, on doit discuter du message du président du CRTC le Dr Pierre Camu, qui a dit que les câblodistributeurs doivent se préparer à verser des paiements aux créateurs ou producteurs des émissions qu'ils diffusent. M. Keating a dit qu'il a la conviction que la "réaction sera positive".

Autres élus

M. Keating a été élu à la présidence par les autres membres du Conseil d'administration. Il est le président de Dartmouth Cable TV Ltd., qu'il a mis sur pied en 1970. Il est dans les affaires depuis 1963, alors qu'il a ouvert son épicerie générale, devenue le point de départ d'un centre d'achats comptant maintenant 14 commerces différents.

Les autres directeurs de l'ACTC ont été choisis au début du 21e congrès mardi dernier. Pour le Québec, les nouveaux élus sont M. Robert Landreville, de National Cablevision Ltd., à Montréal; et M. Robert Beauchamp, de Cablevision des Laurentides Ltd., Aylmer, Québec. Le vice-président pour la région du Québec M. Walter Punde, de Baie-Comeau, demeure en fonction.

Pour la région de l'Atlantique, le nouveau directeur élu est M. Roger Richard, de Cable Service Ltd., de Moncton, N.-B.



Un gobelet à vin
plaqué argent de
\$11.00 pour \$8.95
Incroyable!

Mais vrai. Nous fabriquons ce gobelet de 4 3/4" de hauteur dans nos propres ateliers... selon un design qui saura se marier à tout service de table. Un cadeau original pour votre hôte. Et pourquoi ne pas en offrir deux pour un cadeau de mariage romantique? Prix régulier \$11.00

Prix "événement spécial" Birks:

\$8.95

BIRKS
JOAILLIERS

PLACE DU ROYAUME
549-5595

ALMA

tueur dans la foule"

Alma
Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Les dents de la mort" - "Les grands moyens"

Saguenay II

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "La vengeance aux tripes" - "L'île du Dr Moreau"

Canadien

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Parole d'homme" - "L'empire des fourmis géantes"

Capitol

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Les esclaves de l'amour" - "Mains douces, lèvres chaudes"

Ciné-parc Jeanouis

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "3 superman du Kung Fu" - "Les monstres du continent perdu" - "Trinita, une cloche, une guitare"

Cartier

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Goodbye Emmanuelle"

DOLBEAU

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Des cris dans la nuit" - "Dernier tango à Zacarol"

BAGOTVILLE

Saguenay
Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "A bout de sexe" - "L'amour en transit" - "Les jouisseuses"

Météore

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Des cris dans la nuit" - "Dernier tango à Zacarol"

CHICOUTIMI

Place du Royaume
Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Les dents de la mort"

Bellevue

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Deux super-flics"

Cinéma 2

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Annie Hall"

Centre

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Parole d'homme" - "L'empire des fourmis géantes"

Cinéma 3

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "A la recherche de M. Goodbar"

Elysée

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Les esclaves de l'amour" - "Mains douces, lèvres chaudes"

MISTASSINI

Ciné-parc Saguenay I

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Slap Shot" - "Un"

Orphéon

Semaine du 2 au 8 juin
incl.: "Cascadeurs en péril" - "Un flic sur le toit"

CANADA EN BREF

Chapelet d'explosions

TORONTO (PC) — Une dizaine d'explosions se sont produites en l'espace d'un quart d'heure cette nuit, dans des canalisations d'une raffinerie de la Gulf Oil Canada proche de Toronto.

Il a fallu deux heures pour maîtriser l'incendie, visible à 15 kilomètres à la ronde, qui s'est déclaré. Quelque 300 ouvriers ont été évacués. On ne déplorait aucune victime. On ignorait l'étendue des dégâts. Une enquête a été ouverte.

Maison de paris

OTTAWA (PC) — Dix individus ont été accusés d'avoir tenu une maison de paris, jeudi, à la suite de descentes d'une cinquantaine de policiers d'Ottawa, de Hull, de Gatineau, d'Aylmer et de la Sûreté du Québec.

Des preuves de paris de plus de \$200,000 ont été trouvées, concernant des événements sportifs comme le hockey.

Le lieutenant Jean Trottier, de la police de Hull, a déclaré qu'on avait effectué des descentes dans une douzaine d'endroits de la région Hull-Ottawa, entre 18h00 et 4h00.

Incendie

OTTAWA (PC) — Une mère et ses cinq enfants ont dû fuir d'une fenêtre de l'étage, tôt jeudi, quand un incendie, le second en quatre ans, a détruit leur domicile.

Mme Ann McCann, âgée de 46 ans, repose dans un état satisfaisant dans un hôpital d'Ottawa, ayant été brûlée aux mains et au dos. Aucun de ses enfants n'a été blessé. Les dommages sont évalués à environ \$65,000. Une enquête est en cours pour découvrir l'origine du sinistre.

Pretty Baby

SASKATOON, Saskatchewan (PC) — La décision de la Commission de classification des films de la Saskatchewan d'interdire le film *Pretty Baby*, du réalisateur Louis Malle, dans les salles de cinéma de la province sera réexaminée le 12 juin.

Ce réexamen fait suite à une demande de la compagnie Paramount Pictures de porter en appel l'interdiction décidée en avril dernier.

En vertu de la procédure d'appel, le ministre de la Culture Ned Shillington désignera les membres d'un comité de révision parmi une liste de noms soumise par la Commission de classification. On ne sait pas combien de membres formeront le comité qui décidera en appel.

Le film raconte l'histoire d'une prostituée de 12 ans, à la Nouvelle-Orléans, en 1917. Il a déjà été interdit en Ontario.

Grève de la faim

OTTAWA (PC) — Sept Chiliens d'Ottawa se sont joints à une centaine de compatriotes de neuf villes canadiennes, jeudi, dans une grève de la faim destinée à attirer l'attention sur ce qu'ils considèrent être de la répression dans leur pays.

Les autres Chiliens qui jeûnent se trouvent à Montréal, Toronto, Winnipeg, Québec, Vancouver, Saskatoon, Edmonton, Regina et Brandon.

Les grévistes espèrent obliger le président Pinochet à donner des renseignements aux parents des 2,500 "disparus" du Chili.

En juillet 1977, le président Pinochet s'est engagé aux Nations unies de fournir des renseignements en moins de trois mois sur les prisonniers politiques.

Une des grévistes est Liliana Mason, 23 ans, qui est arrivée au Canada, il y a deux ans et demi, après avoir passé neuf mois dans un camp de concentration du Chili pour activités politiques.

Nous ne sommes pas ici, a-t-elle dit, pour accomplir un acte héroïque. Nous représentons les sentiments de tous les Chiliens en exil.

Une autre gréviste est Hortencia Agurto, dont le mari de 25 ans a été torturé à mort au Chili. Elle est venue au Canada avec son enfant.

Il y a du français dans l'air

TORONTO (PC) — Le président de l'Association des Gens de l'air du Québec, M. Roger Demers, a révélé jeudi que certains pilotes, aux commandes d'avions commerciaux survolant le Québec, ont commencé à s'entretenir en français avec les contrôleurs aériens.

Une enquête fédérale chargée de déterminer si le contrôle bilingue du trafic aérien est sécuritaire doit présenter son rapport en septembre prochain. Entre-temps, le ministre des Transports a interdit l'utilisation de la langue française pour le contrôle des appareils astreints à la réglementation aérienne fédérale.

Officiellement, l'utilisation de la langue française, au Canada, est limitée aux petits avions utilisant l'approche visuelle et dans six petits aéroports québécois seulement.

Les autorités admettent toutefois, que le français est utilisé fréquemment, malgré tout, pour le contrôle des vols aux instruments, à l'aéroport de Québec, surtout par les pilotes de Québecair et ceux du gouvernement.

Bell Canada

Farouche opposition à la hausse des tarifs

OTTAWA (PC) — Quelque 35 Québécois venus de tous les coins de leur province sont arrivés par autobus à Ottawa, jeudi, pour faire savoir que des groupes représentant près d'un million de Québécois s'opposent fermement à la requête de hausse de tarif record formulée par la société de téléphone Bell.

Le point de vue du

groupe des consommateurs, la Fédération des travailleurs du Québec, une association de fermiers, une association pour la protection des automobilistes et l'Alliance des enseignants de Montréal.

Opposition sans précédent

Les porte-parole du

Personne au Québec, a-t-elle dit, ne croit que Bell a besoin de tant d'argent.

Elle estime que Bell ne devrait être autorisée à relever suffisamment ses tarifs que pour améliorer son service, notamment dans les zones rurales.

Fatigue des Québécois

Les Québécois, a-t-elle souligné, sont fatigués de voir que la qualité du service téléphonique se détériore, alors que le tarif de Bell augmente constamment chaque année.



OPPOSITION — Mme Nicole Forget et l'avocat Andy Roman sont les deux chefs de file du groupe de protestataires qui se sont fait entendre lors des audiences publiques pour étudier les demandes de hausse de tarifs de Bell Canada.

(Téléphoto PC)

\$400 millions par an.

Aux audiences publiques consacrées à cette requête, la section québécoise de

groupe des consommateurs est appuyé par 18 autres groupes québécois parmi lesquels la Confédération

groupe des consommateurs ont déclaré que l'opposition à la demande de hausse de Bell est sans précédent.

L'avocat du groupe québécois des consommateurs et des autres protestataires, M. Andy Roman, a déclaré lors d'une interview que c'est la première fois que l'opinion publique se dresse aussi résolument contre la hausse des tarifs de Bell.

Mme Nicole Forget, qui organise la manifestation

Propos du juge Mayrand

"Une tentative pour museler un député"

— L'Opposition

OTTAWA (PC) — Conservateurs et néo-démocrates souhaitent qu'on défer au comité parlementaire des droits et immunités des députés les propos que le juge Yves Mayrand a récemment tenus à l'endroit du député conservateur Gerald Baldwin.

L'opposition a en effet soutenu hier aux Communes que les remarques du juge en chef adjoint de la Cour des sessions de la paix constituent une atteinte aux droits parlementaires d'un député.

Lundi dernier, le juge Mayrand a déclaré qu'on ne pouvait tolérer les critiques que le député Baldwin a formulées contre la manière dont le juge Luc Trudel avait mené à huis clos le procès de M. Alexander P. Treu, condamné le 4 mai à deux ans de prison pour violation de la loi sur les secrets officiels.

Le président de la Chambre des Communes, M. James Jerome a pris l'affaire en délibéré, après notamment avoir entendu l'intervention du député Baldwin, qui a dit interpréter les propos du juge Mayrand comme une tentative d'intimidation à son égard.

Pour sa part, le ministre de la Justice, M. Ron Basford, s'est inscrit en faux contre la position du député Baldwin, disant ne pas croire qu'il s'agisse là d'une ingérence dans les droits d'un député.

Il a tenu à souligner qu'il ne se portait pas à la défense du magistrat, qui, a-t-il dit, appartient de toute façon à un tribunal provincial, n'ayant pas à répondre des faits et gestes des juges, quels qu'ils soient.

M. Basford a indiqué qu'il existe une procédure normale pour contester le comportement d'un magistrat, et qu'on ne devrait en arriver au comité parlementaire des droits et immunités des députés que dans les cas les plus graves.

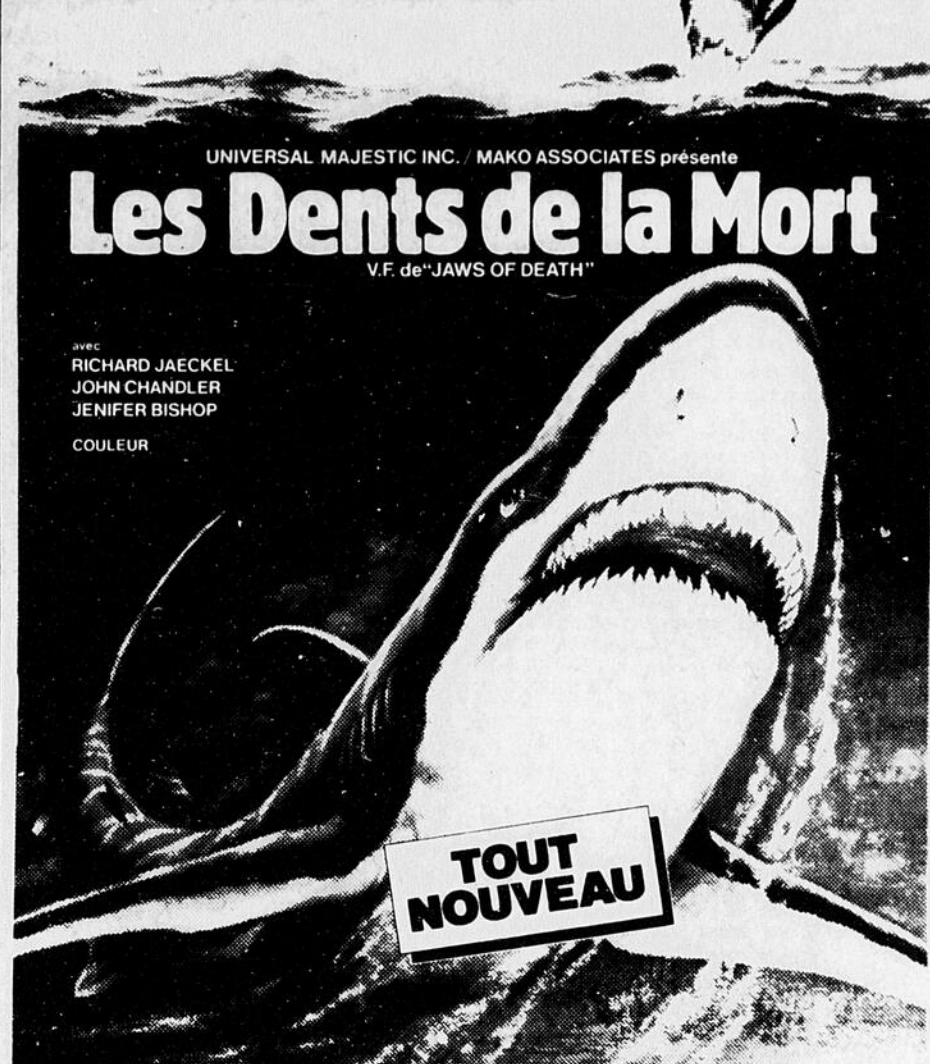
"Je ne crois pas que dans le présent cas, on puisse affirmer que le député ait été intimidé", a dit M. Basford.

Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, M. Stanley Knowles, a dit pour sa part que la déclaration du juge Mayrand lui apparaissait comme une interférence directe à l'endroit des fonctions d'un député, appuyant ainsi la position de M. Baldwin.

L'ancien leader du Parti conservateur, M. Robert Stanfield, est également intervenu dans le débat pour s'attaquer à la position du ministre de la Justice.

"Nous sommes face à une tentative de réduire un député au silence", a-t-il dit, tentant de démontrer l'importance de l'affaire.

QUELLE TERREUR!



UNIVERSAL MAJESTIC INC. / MAKO ASSOCIATES présente
Les Dents de la Mort
V.F. de "JAWS OF DEATH"
RICHARD JAECKEL
JOHN CHANDLER
JENIFER BISHOP
COULEUR
PLUS 2e Grand Film dans Chaque Cinéma

place du royaume 1 1451M TALBOT CHICOUTIMI 545 4290
saguenay 430 rue ELGIN LA BAIE 544 4611
bellevue 312 M du CENTENAIRE JONQUÈRE 542 5539

FASCINANTES MYSTÉRIEUSES

et incroyablement

18 ANS Adultes

AUDACIEUSES

avec Nathalie Dupuis Pierre Lemieux Gina Jansen

LES

ESCLAVES

DE L'AMOUR

COMPLÉMENT DE PROGRAMME:

MAINS DOUCES LÈVRES CHAUDES

capitol élysée

77 rue RACINE CHICOUTIMI 543 3097 8 rue STE-FAMILLE RENOVAM 542 5707

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE POUR TOUS

WOODY ALLEN DIANE KEATON

"ANNIE HALL"

place du royaume 2 1451M TALBOT CHICOUTIMI 545 4290

2e Grand film en Couleur

"UN FILM CHOC!... INOUBLIABLE! L'UN DES FILMS LES PLUS PUISSANTS JAMAIS PRÉSENTÉ À L'ÉCRAN!"

18 ANS Adultes

A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR

avec DIANE KEATON TUESDAY WELD RICHARD KILEY

place du royaume 3 1451M TALBOT CHICOUTIMI 545 4290

2e Grand film en Couleur

2 ÉCRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE à 7 30 - PROJECTION au CREPUSCULE

21ème ET DERNIÈRE SEMAINE

Un film drôle à vous faire sauter les épaules...

LANCER... FRAPPÉ...

VERSION FRANÇAISE DE

SLAP SHOT

Paul Newman

un film de GEORGE ROY HILL

UN TUEUR DANS LA FOULE

CHARLTON HESTON

ciné-parc SAGUENAY 1

A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

Mary Lee dans l'idée et le sheriff sur son dos

Rester vivant était le problème

14 ANS

TIMOTHY BOTTOMS SUSAN GEORGE

"LA VENGEANCE AUX TRIPES"

Un paradis tropical non exploité par l'homme où existe une civilisation BIZARRE...

BURT LANCASTER

MICHAEL YORK dans

L'ÎLE DU DR. MOREAU

ciné-parc SAGUENAY 2

THEATRE CANADIEN - ALMA

VEN. à JEU.

2-3-4-5-6-7-8 JUIN

Une aventure spectaculaire.

Une histoire d'amour inoubliable.

14 ANS

LEE MARVIN

ROGER MOORE

"PAROLE D'HOMME"

"SHOUT AT THE DEVIL"

BARBARA PARKINS

AU MÊME PROGRAMME

Demain, elles domineront le monde!

L'EMPIRE DES FOURMIS GÉANTES

"EMPIRE OF THE ANTS"

JUDY COLLINS ROBERT LANSING JOHN DAVENPORT

2 films-couleurs!

VEN. à JEU.

2-3-4-5-6-7-8 JUIN

SPECIAL!

3 films-couleurs!

Des combats et des arts se succèdent dans

LES 3 SUPERMEN DU KUNG FU

LES MONSTRES DU CONTINENT PERDU

TRIESTE

UNE CLOCHE

UNE GUITARE

POUR TOUS

POUR TOUS

Libertés civiques

Le gouvernement fédéral fait preuve d'une patience sélective

par Patricia Poirier

OTTAWA (PC) — Selon l'Association canadienne des libertés civiles, le projet de loi fédéral visant à permettre à la police d'intercepter le courrier équivaut ni plus ni moins à "une abolition rétroactive" des activités illégales de la Gendarmerie royale du Canada.

Témoignant hier, à Ottawa, devant le comité parlementaire qui étudie le projet de loi C-26, les porte-parole de l'association ont réclamé, dans un premier temps, que le gouvernement porte des accusations criminelles contre les policiers qui ont ouvert illégalement du courrier, par le passé.

Dans un deuxième temps, ils ont averti que le projet de loi soulève des questions sérieuses

tant sur la nécessité d'un tel règlement, que du point de vue constitutionnel.

Comme l'avait déjà souligné la Ligue des droits de l'homme du Québec plus tôt cette année, Me Alan Borovoy n'a pas manqué de dire que le gouvernement fait preuve d'une impatience bien sélective.

"Le gouvernement s'empresse à amender la loi, mais non à l'appliquer", a-t-il dit.

Alors que le gouvernement refuse de répondre aux questions sur la GRC en disant qu'il préfère attendre les résultats de l'enquête McDonald, il va de l'avant et propose d'amender la loi, avant même que cette commission ait le temps de faire ses recommandations, a poursuivi M. Borovoy.

Tout cela, a ajouté le professeur Irwin Cotler de l'Université McGill, mine la confiance du public dans l'administration de la justice.

Selon lui, le gouvernement n'a pas démontré la nécessité et encore moins l'urgence d'un tel règlement.

Constitutionnalité

M. Cotler a soutenu que l'interprétation du sollicitateur général sur la sécurité nationale pose certains problèmes d'interprétation constitutionnelle.

M. Jean-Jacques Blais, a expliqué que la responsabilité de déterminer ce qu'est la sécurité nationale est une responsabilité de l'exécutif.

Cette interprétation qui fait partie du projet de loi aura pour effet de "stériliser le rôle du judiciaire", a soutenu le professeur de droit, puisque la constitution reconnaît que les trois piliers sont: le judiciaire, le législatif et l'exécutif.

Le projet de loi C-26 permettra au sollicitateur général d'accorder un mandat en vertu de la Loi sur les secrets officiels, pour intercepter une communication écrite, lorsqu'il s'agit donc, de la sécurité nationale.

L'Association des libertés civiles estime qu'il devrait y avoir un mécanisme judiciaire pour réviser une décision émanant d'un personnage politique.

Me Cotler a dit qu'il ne mettait pas en doute la

compétence du sollicitateur général, mais a rappelé que la justice doit être rendue et qu'il ne doit pas pouvoir y avoir de doutes dans l'esprit de la population.

Selon lui, le sollicitateur général a dû, au cours des deux dernières années, approuver 1,453 mandats d'interception des conversations téléphoniques où l'on a invoqué la sécurité nationale. C'est une moyenne de 9,3 par semaine, a-t-il fait remarquer, en notant qu'il est très difficile d'apporter toute l'attention nécessaire à ces décisions.

L'association a noté qu'aux Etats-Unis on fait désormais un usage plus restreint de ce genre d'interception. Il n'est pas suffisant de dire, comme le fait le projet de loi C-26, que ces interceptions peuvent "détecter ou prévenir" des crimes, a fait savoir Me Borovoy. Il faut qu'il y ait d'abord une preuve qu'un délit a été commis, ou est sur le point de l'être.

Le porte-parole de l'association a noté que le projet de loi soulève bien des questions. Par exemple, le Congrès du Travail pourrait-il faire l'objet d'une surveillance, en vertu de la loi C-26, puisqu'il a organisé une manifestation nationale contre le programme de contrôle des prix et des salaires. En Ontario cette journée, du 14 octobre 1975 a été jugée non légale. Est-ce donc un organisme criminel? s'est demandé l'association.

Poste de Macdonald

L'Opposition y voit anguille sous roche

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau ne croit pas que l'ancien ministre des Finances, M. Donald Macdonald, soit placé dans une position de conflit d'intérêts en ayant accepté d'entrer au conseil de direction de compagnies faisant affaires avec le gouvernement.

C'est ce qu'il a déclaré hier aux Communes en réponse au chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, qui a soutenu que l'ancien ministre Macdonald contrevient aux directives du gouvernement concernant les conflits d'intérêt à l'intention des membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires.

M. Broadbent a expliqué que M. Macdonald avait choisi de siéger au conseil de direction de la société McDonnell-Douglas, l'une des firmes en lice pour l'obtention d'un contrat du gouvernement de l'ordre de \$2,3 milliards pour le renouvellement des avions chasseurs des Forces armées canadiennes.

Le premier ministre Trudeau a déclaré que M. Macdonald, "une personne honnête et scrupuleuse", a-t-il dit, avait étudié les directives émises par le gouvernement en 1976 avant de prendre sa décision.

Il a rappelé que ces directives demandent aux anciens gestionnaires de l'Etat de s'abstenir, durant une période d'un an ou deux, de prendre une position dans le secteur privé où ils pourraient donner de l'information pour des raisons commerciales sur les programmes ou la politique de leur ancien ministère.

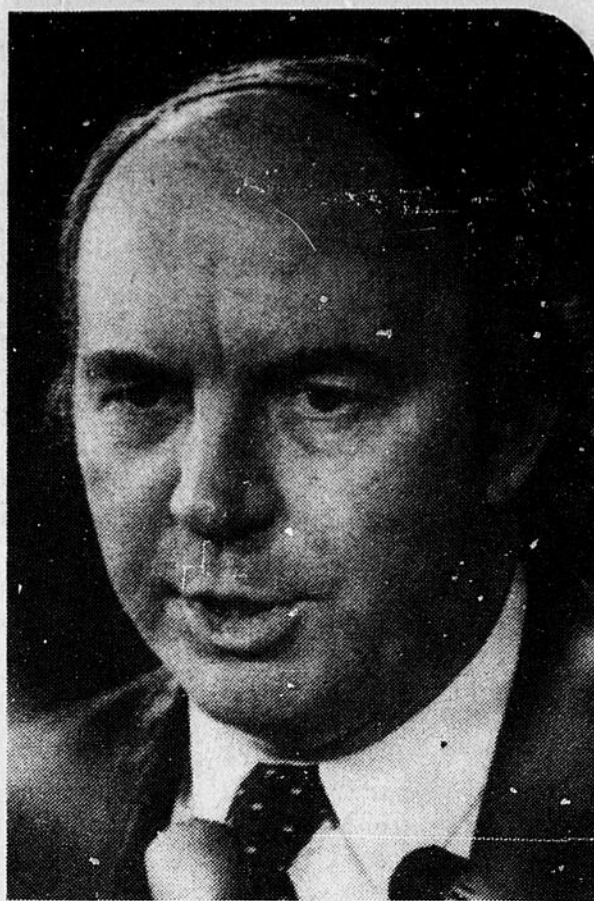
M. Macdonald a résigné ses fonctions comme ministre des Finances en septembre 1977 et a démissionné de la Chambre des Communes en février dernier pour retourner à la pratique privée du droit.

M. Macdonald siège en outre au conseil de direction des compagnies Shell Canada et Boise Cascade Corp. Hier, aux Communes, le député conservateur de Saskatoon-Biggar, M. Ray Hnatyshyn, a pour sa part soutenu que M. Macdonald allait à l'encontre des directives relatives aux conflits d'intérêt en raison de son poste avec Shell Canada, puisque, a-t-il dit, cette société est reliée au gouvernement fédéral par le biais de Syncrude dans l'exploitation des sables bitumineux de l'Albion.

Le premier ministre Trudeau a, par ailleurs, soutenu que M. Macdonald n'est pas dans une situation privilégiée et ne place pas McDonnell-Douglas dans une situation privilégiée pour l'obtention du contrat du ministère de la Défense.

M. Trudeau a indiqué que M. Macdonald pourrait être dans une position de conflit d'intérêts s'il avait accepté de siéger au conseil de direction d'une banque par exemple, ou d'une compagnie faisant affaires avec le ministre ou le ministère des Finances.

Il a expliqué que l'intention des directives sur les conflits d'intérêts n'est pas de pénaliser les personnes qui ont occupé des postes au gouvernement ou dans la fonction publique en leur défendant d'oeuvrer par la suite dans l'entreprise privée.



Donald Macdonald



Ed Broadbent

Rédaction à toute vapeur

OTTAWA (PC) — Il semble que le projet de loi C-26, qui a pour but de permettre à la police d'obtenir l'autorisation pour ouvrir du courrier de première classe, ait été rédigé avec tellement de célérité, que certaines imprécisions ont pu s'y glisser et que certains sujets ont été oubliés.

Le sollicitateur-général, Jean-Jacques Blais a reconnu hier, à l'issue de la réunion du comité parlementaire sur la justice, où il avait défendu son projet de loi, que certains ajustements seront nécessaires.

Dans un premier temps, comme l'a souligné le député libéral de Lafontaine-Rosemont, Claude-André Lachance, il appert que le projet de loi ne reflète pas tout à fait les intentions du gouvernement, quant à la procédure que devra suivre le sollicitateur-général pour divulguer le nombre de mandats d'interception approuvés en vertu de la Loi sur les secrets officiels.

M. Blais a affirmé que c'était là une question de terminologie et non une question de principe. Il a ajouté qu'il n'avait pas suivi toute l'intervention du député Lachance, mais qu'il étudierait la question.

Le député Lachance a dit qu'il partageait l'inquiétude de ses collègues sur la définition de la sécurité nationale.

"Je suis inquiet de cette prolifération du concept de la sécurité nationale dans les lois", a-t-il dit.

Hé les jeunes ! voici votre chance

LE QUOTIDIEN recherche des JEUNES HOMMES
vaillants pour distribuer le journal tôt le matin.
Ces jeunes hommes ont la chance de:

- Gagner de l'argent.
- Participer à des réunions.
- Devenir le camelot du mois.
- Devenir le camelot de l'année.
- Participer à un voyage annuel.
- Mériter des prix intéressants.

99% de chances de faire partie
de l'équipe des camelots de

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

**UN SEUL NUMERO
A COMPOSER**



545:4665

DEMANDEZ JOHANNE